



# RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

2020





**L**e débat d'orientation budgétaire représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget primitif.

**Le DOB est une étape obligatoire** dans le cycle budgétaire des EPCI comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (Art. L.2312-1, L.3312-1, L.4312-1, L.5211-36 et L5622-3 du CGCT). En cas d'absence de DOB, toute délibération relative à l'adoption du budget primitif est illégale (CAA Marseille, 19/10/1999, « Commune de Port-la-Nouvelle »).

La tenue du DOB constitue une formalité substantielle à l'adoption du budget. Toute délibération sur le budget qui n'a pas été précédée d'un tel débat est entachée d'illégalité (TA de Versailles, 28 décembre 1993 commune de Fontenay-le-Fleury).

- **Ses objectifs :**
  - informer sur la situation financière de la collectivité,
  - discuter des orientations budgétaires.
- **Rapport d'orientation budgétaire :**

Avant l'examen du budget, l'exécutif des EPCI qui comprennent au moins une commune de plus de 3 500 habitants présente à son assemblée délibérante un rapport sur :

- les orientations budgétaires : évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes (fonctionnement et investissement), en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions et les évolutions relatives aux relations financières entre une commune et l'EPCI dont elle est membre,
- les engagements pluriannuels envisagés : programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses,
- la structure et la gestion de la dette contractée, les perspectives pour le projet de budget, en précisant le profil de dette visé pour l'exercice.

Ce rapport donne lieu à un débat. Pour les EPCI, il doit avoir lieu dans **les deux mois** précédant l'examen du budget par l'Assemblée. Ce débat est acté par une délibération spécifique, qui donne lieu à un vote. Cette délibération est également transmise au représentant de l'État dans le département.

Le budget primitif est voté au cours d'une séance ultérieure et distincte ; le DOB ne peut intervenir ni le même jour, ni à la même séance que le vote du budget (TA de Versailles, 16 mars 2011, M. Lafond c/commune de Lisses).

- **Compte-rendu de séance et publicité :**

Le DOB est relaté dans un compte-rendu de séance (TA Montpellier, 11/10/1995, « BARD/Commune de Bédarieux »).

Il doit être transmis obligatoirement aux communes membres et, celui des communes, au président de l'EPCI dont la commune est membre dans un délai de 15 jours (décret n°2016-841 du 24/06/2016).

Dans un délai de 15 jours suivant la tenue du DOB, il doit être mis à la disposition du public au siège de l'EPCI. Le public doit être avisé de cette mise à disposition par tout moyen - site internet, publication... - (décret n°2016-841 du 24/06/2016).

Afin de permettre aux citoyens de disposer d'informations financières claires et lisibles, le rapport adressé aux organes délibérants à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice doit être mis en ligne sur le site internet de la collectivité, lorsqu'il existe, dans un délai d'un mois après leur adoption.



# PRÉSENTATION DE L'EPCI

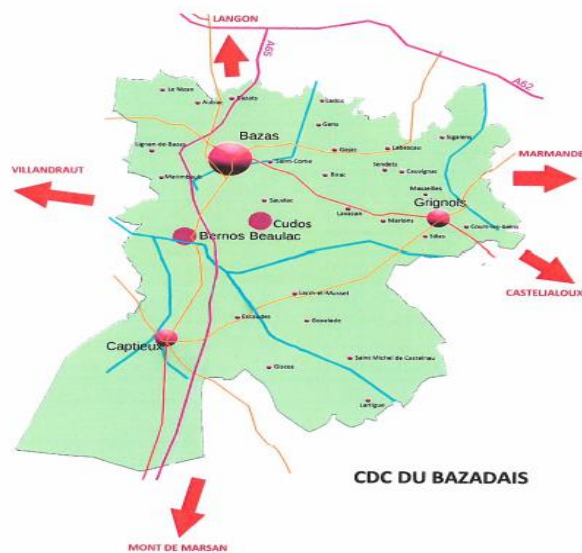
## I- LE TERRITOIRE

Située au Sud-Est du département de la Gironde, limitrophe avec les Landes et le Lot-et-Garonne, la Communauté de Communes du Bazadais est née de la fusion au 1<sup>er</sup> janvier 2014 de l'ex CdC du Bazadais (13 communes) et de l'ex CdC Captieux-Grignols (17 communes). La Commune de Lados a rejoint la CdC du Bazadais au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

D'une superficie de 603,72 km<sup>2</sup>, le territoire de la CdC s'étend sur 31 communes : Aubiac, Bazas comme ville-centre, Bernos-Beaulac, Birac, Captieux, Cauvignac, Cazats, Cours-les-Bains, Cudos, Escaudes, Gajac, Giscos, Goulade, Grignols, Gans, Labescau, Lados, Lartigue, Lavazan, Le Nizan, Lerm-et-Musset, Lignan-de-Bazas, Marimbault, Marions, Masseilles, Saint-Côme, Sauviac, Sendets, Sigalens, Sillas et Saint-Michel-de-Castelnau.



La CdC compte 16 289 habitants pour une densité de population d'environ 25 habitants par km<sup>2</sup> avec toutefois des disparités importantes suivant les communes, la densité de population variant de moins de 4 habitants au km<sup>2</sup> (Lartigue) à 127 (Bazas). Les communes de Bazas, Grignols, Captieux, Bernos-Beaulac et Cudos restent les plus peuplées. Elles regroupent plus de 60% de la population.



L'organisation territoriale morcelée subit l'influence des pôles d'activités extra-cantonaux forts (Bordeaux, Langon, Mont-de-Marsan, Casteljaloux, Marmande).

La zone économique et commerciale est principalement implantée sur la commune de Bazas.

Par ailleurs, la Communauté de communes bénéficie de l'attrait touristique de la cité médiévale de Bazas et de la qualité de ses espaces naturels (lac de la Prade de compétence communautaire, communes de l'ex canton de Captieux adhérentes au Parc Naturel des Landes de Gascogne).

Ce territoire communautaire rural maintient son authenticité grâce à un milieu naturel vaste et préservé, un habitat diffus, maîtrisé et une qualité de vie reconnue.

## II- LES CARACTERISTIQUES PHYSIQUES ET FINANCIERES DE L'EPCI – ANNEE 2019

	Pour l'EPCI	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
Régime fiscal	Fiscalité professionnelle unique			
Nombre de communes membres	31			
Population INSEE	16 289			
Population DGF	16 833			
Nombre de foyers fiscaux	9 269			
Part des foyers non imposés	66,3%	59,1%	62,8%	59,5%
Revenu fiscal moyen par foyer	22 171 €	25 372 €	23 298 €	25 098 €
Coefficient d'intégration fiscale	0,478883 (CIF moyen EPCI : 0,372909)			
Nombre de logements imposés à la TH	7 812			
Dont part de résidences secondaires (%)	7,4%	10,2%	16,6%	15,2%
Dont nombre de logements vacants	40	60	54	55

Sources : DGCL et DRFIP

16 289  
hab.

Revenu fiscal  
moyen/ hab :  
22 171 €

CIF :  
0,478883

### III- LES COMPETENCES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

#### Les compétences obligatoires

##### **Aménagement de l'espace communautaire**

- SCOT et schéma de secteur
- PLU, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale

##### **Actions de développement économique**

- Actions de développement économiques dans les conditions prévues à l'article L.4251-17 du CGCT
- Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire
- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire
- Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme

##### **Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations**

##### **Création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs**

##### **Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés**

## Les compétences optionnelles

### **Environnement**

Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie

### **Politique du logement et du cadre de vie**

### **Création, aménagement et entretien de la voirie**

### **Action sociale d'intérêt communautaire**

**Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service au public y afférentes**  
(art. 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12/04/2000)

## Les compétences supplémentaires

**Abattoir public  
du Bazadais et  
salle de découpe  
du Bazadais**

**Construction et  
aménagement de  
bâtiments  
destinés à des  
professionnels de  
santé regroupés  
en maisons de  
santé  
pluridisciplinaires**

**Valorisation,  
aménagement et  
gestion de sites  
naturels et  
touristiques :**

Lac de la Prade  
Lac de Tastes  
Base nautique  
de Bernos-Beaulac

**Signalétique et  
signalisation des  
équipements  
touristiques  
publics et du  
patrimoine**

**Participation aux  
projets collectifs  
du Pôle  
Tourisme et  
Marque du Parc  
Naturel Régional  
des Landes de  
Gascogne**

**Entretien des  
chemins de  
randonnées  
inscrits au PDIPR**

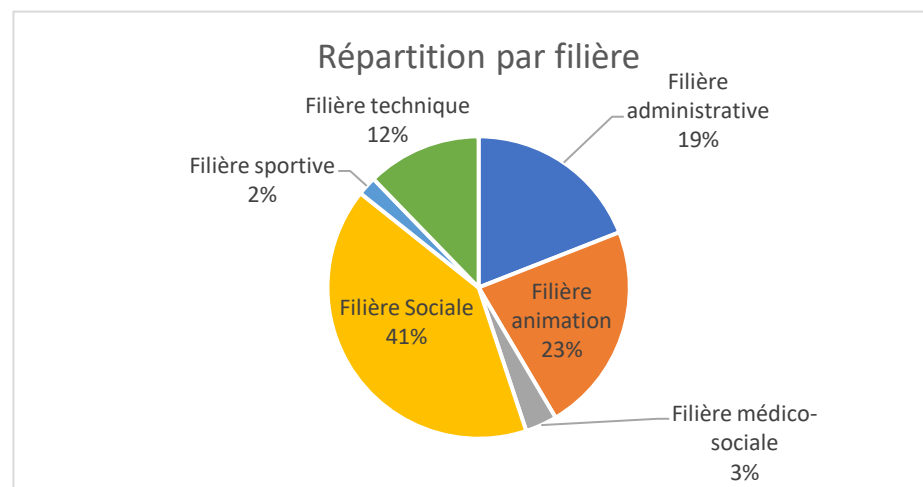
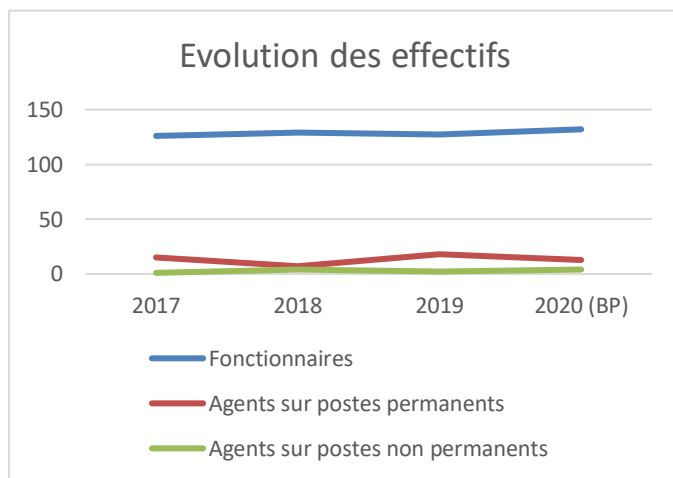
**Aménagement  
numérique  
du territoire**

**Politique en faveur de  
la promotion du sport :**  
valoriser et promouvoir les  
actions sportives intéressant  
l'ensemble de la population de  
la CdC par le biais d'opérations  
de promotion, dont els  
opérations départementales  
(Cap33, Objectif Nage, Ecoles  
multisports, Sports-vacances)

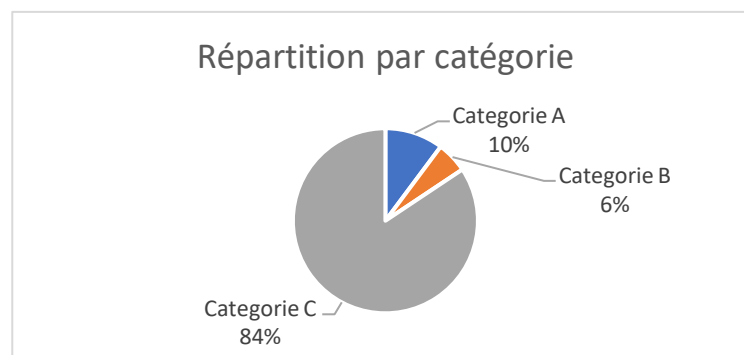
## IV- LES EFFECTIFS DE LA CDC

### 1- Evolution des effectifs sur la CdC

Statut	2017	2018	2019	2020 (BP)
Fonctionnaires	126	129	127	132
Agents sur postes permanents	15	7	18	13
Agents sur postes non permanents	1	4	2	4
<b>Total</b>	<b>142</b>	<b>140</b>	<b>147</b>	<b>149</b>



### 2- Répartition des agents par catégorie

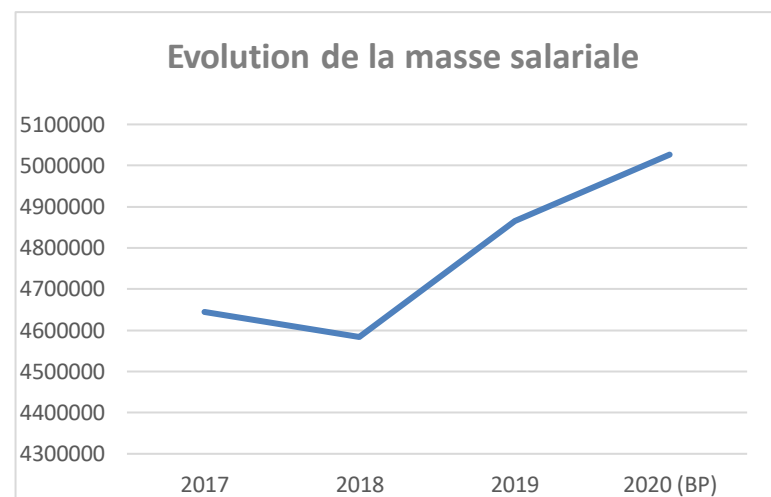


### 3- Budget et rémunérations

Les charges de personnel sont en progression de 3,32 % entre 2019 et 2020.

L'augmentation s'explique par :

- le recrutement d'un agent de service au Multi-accueil Cudos ainsi qu'une prévision d'ouverture sur 4 jours/semaine au lieu de 2,5 ;
- le recrutement d'une éducatrice de jeunes enfants au Multi-accueil de Grignols ;
- le recrutement d'un agent sur le service technique ;
- la rémunération du chargé de développement économique sur une année pleine ;
- le recrutement d'un responsable des finances et des marchés publics ;
- la poursuite de la mise en œuvre du PPCR (10 000 €).



#### Répartition de la masse salariale

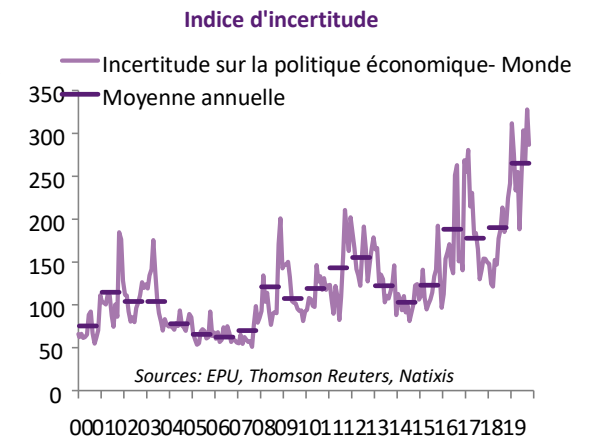
	2017	2018	2019	2020 (BP)
<b>Rémunérations annuelles brutes</b>	2 642 037	2 981 168	3 159 045	3 425 000
<b>Primes et indemnités</b>	326 978	395 135	381 205	392 500
<i>RI en %</i>	12,38%	13,25%	12,07%	11,46%
<b>Heures supplémentaires</b>	11 755	32 745	26 425	-
<b>NBI</b>	16 406	20 560	19 018	26 000
<b>Charges de personnel</b>	<b>4 644 116</b>	<b>4 583 759</b>	<b>4 865 002</b>	<b>5 026 627</b>

# LA CONJONCTURE ÉCONOMIQUE

## I- RALENTISSEMENT SYNCHRONISÉ DE L'ÉCONOMIE MONDIALE

### ► Une décélération globale et synchronisée dans un environnement de faible inflation et de politiques monétaires ultra-accommodantes

L'année 2019 a été caractérisée par un degré d'incertitude record, avec un indice d'incertitude sur la politique économique au plus haut. Les incertitudes politiques et géopolitiques ont été nombreuses : guerre commerciale entre la Chine et les États-Unis, absence d'accord sur le Brexit et imbroglio politique au Royaume-Uni, ampleur du ralentissement en Chine, élections européennes et montée des populismes, crise Iran-États-Unis. En particulier, la mise en place de barrières tarifaires et le risque de Brexit sans accord ont eu un impact direct sur le volume des exportations et un impact indirect sur l'activité au travers d'un choc de confiance. Ces incertitudes ont entraîné, au tournant de l'été 2019, une nette révision baissière des prévisions de croissance. Les dernières semaines de 2019 ont toutefois ravivé les espoirs d'un accord commercial entre la Chine et les États-Unis d'une part et d'une sortie ordonnée du Royaume-Uni de l'Union Européenne d'autre part, mais les conséquences sur l'évolution de la conjoncture mondiale sont d'ores et déjà significatives. Les incertitudes et la mise en place de taxes sur les importations ont déjà eu une incidence sur la croissance avec un ralentissement du PIB mondial de 3,7 % en 2018 à 3 % en 2019 (estimations Natixis).



### ► Vers une reprise cyclique en 2020

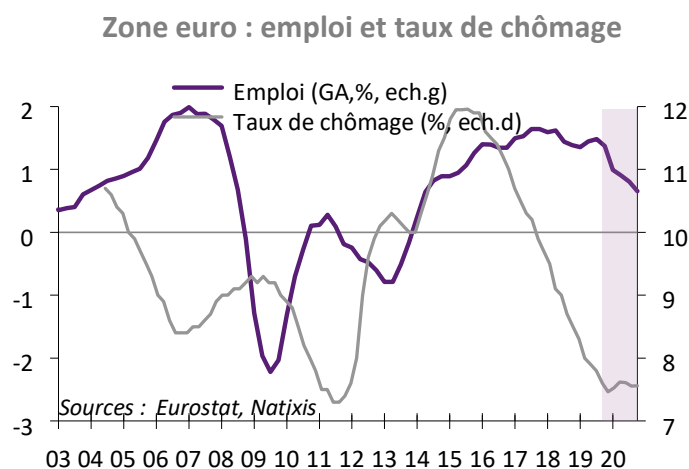
Tout au long de 2019, les indicateurs ont signalé une décélération globale et synchronisée. La production manufacturière mondiale a frôlé la récession avec un indice PMI manufacturier sous les 50 durant six mois consécutifs (49,6 en moyenne de mai à octobre) avant de repasser en phase de croissance très modérée sur les deux derniers mois de l'année. Si l'activité dans les services a continué de progresser, elle a cependant sensiblement ralenti tout au long de l'année. L'année s'est toutefois clôturée sur une amélioration et des perspectives plus favorables pour le commerce mondial. Le risque de Brexit dur a été écarté et les États-Unis et la Chine ont trouvé un accord partiel en fin d'année, accord qui a été signé le 15 janvier. Si tout n'est pas réglé (il reste à définir la relation commerciale entre le Royaume-Uni et l'EU, des sujets de tensions commerciales entre les États-Unis et la Chine ou les autres partenaires persistent), ces éléments devraient permettre une reprise cyclique et suggèrent que le point bas a été atteint. 2019 aura vu les principales banques centrales opérer un virage à 180° au cours de l'été. Face au ralentissement de la croissance, aux risques persistants et à la faiblesse de l'inflation, les banques centrales se sont montrées résolument accommodantes. Après 7 mois de statu quo, la Fed a abaissé par 3 fois son taux de base tandis que la BCE a proposé un ensemble complet de mesures. Le biais accommodant devrait persister dans les trimestres à venir contribuant à la reprise de la croissance.

## II- ZONE EURO : UNE CROISSANCE AFFAIBLIE MAIS PAS DE RÉCESSION

Pour les trimestres à venir, les risques sur la croissance restent orientés à la baisse, mais une récession devrait être évitée grâce à la résilience de la demande intérieure. Sur le plan politique, un certain degré d'incertitude persiste (stabilité du gouvernement italien et relation commerciale avec le Royaume-Uni).

De son côté, la politique monétaire de la BCE devrait soutenir le cycle ou au moins limiter l'impact des risques baissiers. La politique budgétaire devrait également être un élément de soutien au niveau national et devrait contribuer à stabiliser la demande intérieure contre les incertitudes externes. Un effort coordonné au niveau de la zone euro semble peu probable.

Le marché du travail devrait également résister tout en étant moins dynamique qu'au cours des derniers trimestres se traduisant néanmoins par une hausse du taux de participation. Enfin, la faiblesse de l'inflation soutiendra le pouvoir d'achat des ménages. Après avoir ralenti de 1,9 % en 2018 à 1,2 % en 2019, la croissance du PIB en zone devrait atteindre 0,8 % en 2020, essentiellement en raison de la faiblesse de la croissance allemande (0,5 % en 2019 et 2020).



### Comptes macroéconomiques zone euro

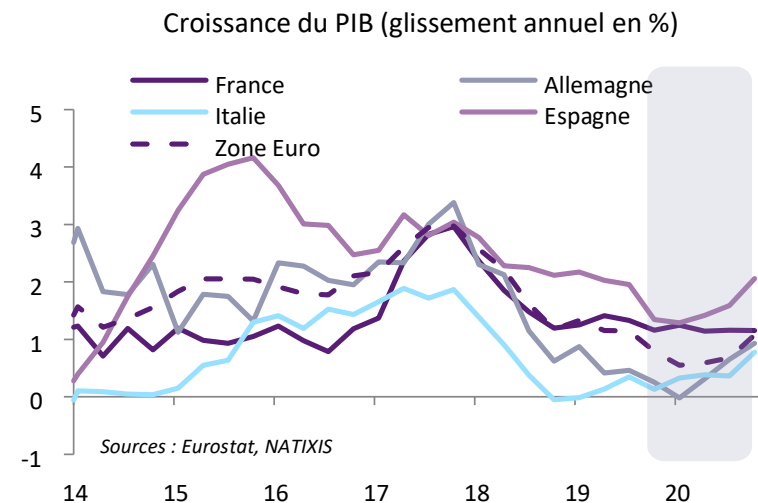
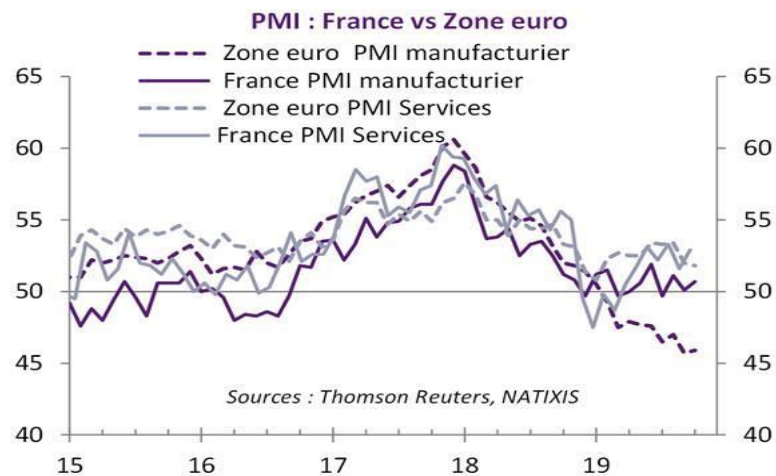
	2018	2019(p)	2020 (p)
<b>PIB</b>	<b>1.9</b>	<b>1.1 1.2</b>	<b>0.7 1</b>
Conso. Ménages (% GA)	1.4	1.4 6.9	1.2
Conso. publique (% GA)	1.1		3.5
Investissement (% GA)	2.4	2.2	0.8
Exportations (% GA)	3.3	-0.9	2.6
Importations (% GA)	2.7		-0.8
Commerce extérieur (contribution point de %)	0.4		

### III- UNE CROISSANCE FRANCAISE RESILIENTE FACE AUX RISQUES EXTERIEURS

La croissance française s'est montrée résiliente dans un contexte de ralentissement global, en raison de sa moindre exposition aux risques extérieurs et au ralentissement industriel. Les indicateurs de confiance mettent en évidence une divergence assez nette entre la France et la zone euro sur l'ensemble de l'année 2019.

L'activité a été largement portée par la demande intérieure avec le dynamisme de l'investissement des entreprises et une consommation privée relativement solide. Si l'économie française n'échappe pas au ralentissement, elle surperforme la zone euro et en particulier l'Allemagne. Après une croissance de 1,7% en 2018, l'économie française devrait ralentir à 1,3% en 2019 tandis que la zone euro verrait la croissance passer de 1,9% à 1,2%. Depuis le second semestre 2018, la croissance de l'activité s'est installée sur un rythme stable autour de 1,3 % et devrait s'y maintenir au cours des prochains trimestres.

L'environnement économique ne s'annonce pas différent de celui qui prévaut depuis plusieurs trimestres.



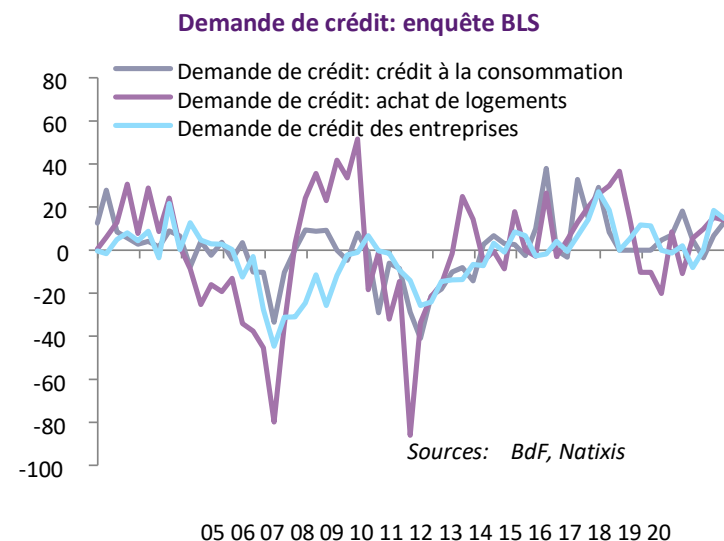
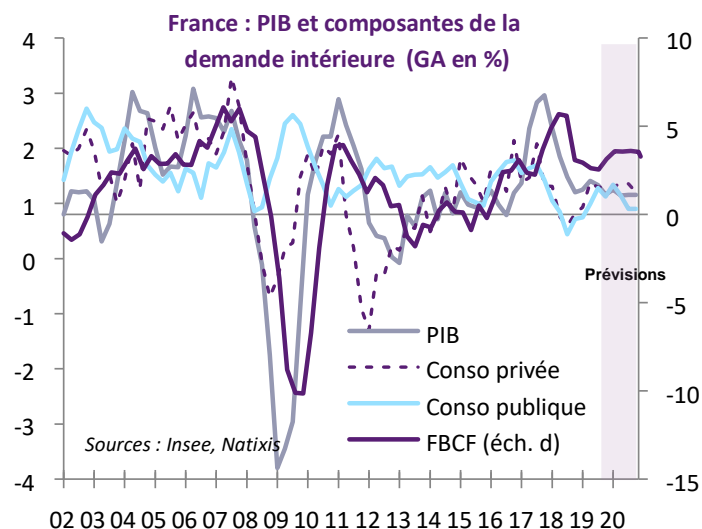
Les perspectives concernant la demande extérieure sont fragiles et soumises à des risques baissiers. Le redressement de certains indicateurs (PMI, nouvelles commandes à l'exportation) indique une amorce d'amélioration qui doit encore être confirmée.

## ► Une solide dynamique intérieure

Les facteurs qui ont soutenu l'activité tout au long de l'année écoulée resteront présents. Du côté des entreprises, le cycle d'investissement devrait se poursuivre. Les enquêtes sur les perspectives d'investissement vont dans ce sens, dans l'industrie comme dans les services et la demande de crédit des entreprises françaises continue de croître (enquête sur les conditions de crédits).

Du côté des ménages, la confiance s'est redressée tout au long de l'année grâce à l'amélioration du marché du travail, qui permet une bonne tenue des revenus de l'emploi, la faiblesse de l'inflation tant en 2019 qu'en 2020 et la succession de mesures budgétaires en soutien au pouvoir d'achat des ménages (2019 : baisse de cotisations des salariés, dégrèvement de la taxe d'habitation, hausse de la prime d'activité, défiscalisation des heures supplémentaires ; 2020 : baisse de l'impôt sur le revenu et suppression effective de la taxe d'habitation à partir de 2020 pour 80 % des ménages).

Dans ce contexte, les dépenses de consommation ont connu une accélération sur les derniers trimestres, avec un glissement annuel qui est passé de 0,8 % fin 2018 à 1,3 % au T3 2019, et devraient se maintenir sur un rythme similaire dans les prochains mois. La demande de crédit des ménages, tant du côté des crédits à la consommation que des crédits logement, en phase d'augmentation en raison notamment de la faiblesse des taux d'intérêt, est également un facteur de soutien de l'activité.



# LA LOI DE FINANCES 2020

La LFI 2020 s'inscrit dans une relative stabilité des dotations et des mesures de soutien à l'investissement. Elle porte essentiellement sur la réorganisation de la fiscalité pour les collectivités.

Les modalités de mise en œuvre de la suppression de la TH, initialement prévues dans un projet de loi à part entière au 1er semestre 2019, sont finalement intégrées dans un article de la LFI.

Par ailleurs, la loi de programmation des finances publiques 2018-2022, votée en même temps que la loi de finances 2018, ne devrait pas aller jusqu'à son terme. Le contexte de ces derniers mois suggère quelques adaptations et une nouvelle mouture devrait être examinée au printemps 2020.

Comme les années passées, cette LFI distille son lot d'ajustements ou de mesures correctives à caractère le plus souvent technique. Ces principales mesures concernent les dotations des collectivités, la péréquation, la fiscalité locale et quelques mesures portant sur l'Outre-mer.

## I- DES TRANSFERTS FINANCIERS DE L'ÉTAT AUX COLLECTIVITES EN HAUSSE

### ► Des transferts financiers de l'État aux collectivités en hausse

Ils incluent la totalité des concours financiers de l'État majorés des subventions des autres ministères, des contreparties des dégrèvements législatifs, du produit des amendes de police de la circulation et des radars ainsi que la fiscalité transférée et le financement des fonds régionaux d'apprentissage.



Ils atteignent **115,7** milliards € dans la LFI 2020 à périmètre courant. Cette hausse de 3,3% par rapport à la LFI 2019 tient principalement à la 3<sup>ème</sup> vague du dégrèvement progressif de la taxe d'habitation pour 80 % des ménages les plus modestes (+ 3 milliards d'€).

Dans le même temps, les ressources régionales liées à l'apprentissage sont réduites du fait de la fin des fonds régionaux d'apprentissage, qui se traduira à compter de 2020 par un prélèvement sur les recettes de l'État pour neutraliser les effets de la réforme.

### ► Les concours financiers de l'État restent stables (49,1 milliards d'€)

Les concours financiers totalisent tous les prélèvements sur recettes (PSR) de l'État au profit des collectivités locales ainsi que les crédits du budget général relevant de la mission relations avec les collectivités territoriales (RCT). La mission RCT se compose à environ 90 % de quatre dotations : la dotation générale de décentralisation (DGD), qui compense les charges résultant de transferts de compétences, la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et la dotation de soutien à l'investissement des départements (DSI).

en Mds € **2020**  
(2019)

<b>Transferts financiers aux collectivités locales</b>				<b>2020 : 115, 7</b>
				<b>2019 : 111, 9</b>
Fiscalité transférée	<b>37 ,3</b> (35,6)	Ressources régionales au titre de l'apprentissage		<b>1 ,2</b> (3 ,2)
				
<b>Transferts financiers hors fiscalité transférée et apprentissage</b>				<b>2020 : 74, 1</b>
				<b>2019 : 73, 1</b>
Subventions autres ministères	<b>4 ,3</b> (3 ,9)	Dégrèvements législatifs	<b>23</b> (19,8)	Amendes de police <b>0 ,6</b> (0 ,5)
				
<b>Concours financiers de l'Etat aux collectivités locales</b>				<b>2020 : 49, 1</b>
				<b>2019 : 48, 8</b>
Prélèvements sur recettes dont	<b>41 ,2</b> (40,5)	Mission RCT dont	<b>3 ,8</b> (3 ,9)	TVA des régions <b>4 ,4</b> (4 ,3)
DGF	26,847	DGD	1,546	
FCTVA	6,000	DETR	1,046	
DCRTP	2,917	DSIL	0,570	
Comp . Exonérations fiscales	2,669	DSI Départements	0,212	

## II- UN NIVEAU DE DGF STABILISE EN 2020

Les prélèvements sur recettes (PSR) de l'État en faveur des collectivités locales, représentent une part prépondérante des concours financiers de l'État (83%) et de l'ensemble des transferts aux collectivités locales (35%).

Les PSR, qui représentent 41,247 milliards d'€, sont en légère augmentation de 1,7 % par rapport à la LFI 2019.

Le niveau global de la DGF fixé à **26,847** milliards d'€ en 2020 est stable.

Les compensations d'exonérations de fiscalité locale progressent de nouveau avec la montée en charge de certaines mesures, notamment l'exonération de cotisation foncière des entreprises (CFE) pour les entreprises réalisant un très faible chiffre d'affaires.

La hausse du FCTVA se poursuit (+ 6,2%) grâce au regain d'investissement depuis 2017.

### ► Répartition dérogatoire de la DGF au sein d'un EPCI selon des critères locaux

La loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales a introduit la possibilité aux communes membres d'un même EPCI à fiscalité propre de mettre en commun leur DGF et de la répartir ensuite en fonction du revenu par habitant et du potentiel financier des communes. L'objectif était de laisser aux communes la possibilité de moduler les montants de DGF calculés au niveau national.

La LFI 2020 permet d'effectuer cette répartition en fonction de critères librement choisis (de charges et de ressources) et adaptés aux spécificités des territoires. La nouvelle répartition aux communes demeure toutefois encadrée puisqu'elle ne peut pas être supérieure à 1 % des recettes réelles de fonctionnement du budget principal de la commune.

### ► Une dotation d'intercommunalité ajustée

La réforme de la dotation d'intercommunalité, votée en LFI 2019, connaît quelques ajustements dans le PLF.

D'une part, certaines dispositions de la réforme, telles que le complément de dotation minimum, ne devaient s'appliquer que la 1<sup>ère</sup> année d'application, soit 2019. La LFI 2020 les pérennise pour les 1<sup>ères</sup> années de mise en œuvre de la réforme.

D'autre part, la prise en compte des redevances d'assainissement dans le calcul du coefficient d'intégration fiscal (CIF) pour les communautés de communes (CdC), prévue dès 2020, est repoussée à 2026, date butoir de prise en charge de la compétence assainissement par les CdC.

## III- REPORT DE L'AUTOMATISATION DU FONDS DE COMPENSATION POUR LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE (FCTVA)

La LFI 2018 a instauré l'automatisation de la gestion du FCTVA en recourant à une procédure de traitement automatisé des données budgétaires et comptables.

L'entrée en vigueur de cette réforme, prévue initialement en 2019, était reportée au 1<sup>er</sup> janvier 2020 dans la LFI 2019. Afin de s'assurer de la neutralité budgétaire de cette automatisation, sa mise en œuvre est à nouveau reportée d'un an (1<sup>er</sup> janvier 2021).

#### IV- MESURES DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL DU BLOC COMMUNAL

Les dotations d'investissement allouées aux communes et EPCI s'élèvent à **1,8** milliards d'€ dans la loi de finances 2020.

Les montants sont inchangés :

- dotation politique de la ville (DPV) : **150** millions €
- dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) reste inchangée à **1 046** millions d'€.
- La dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) : **570** millions d'€ pour 2020.

#### V- CREATION D'UNE DOTATION BUDGETAIRE POUR COMPENSER LES FRAIS LIES A LA PROTECTION DU MAIRE ET DES ELUS

La loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, promulguée le 27 décembre 2019, visant à renforcer les droits des élus, instaure l'obligation pour les communes de souscrire une garantie pour couvrir le conseil juridique, l'assistance psychologique et les coûts qui résultent de cette obligation de protection à l'égard du maire et des élus.

La LFI crée une dotation budgétaire pour compenser ces nouveaux frais pour les communes de moins de 3 500 habitants.

#### VI- HAUSSE DE LA PEREQUATION HORIZONTALE

Elle représente **190** millions d'€ en 2020, montant similaire à 2019.

Pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive, la progression de la péréquation sera financée intégralement au sein de la DGF. Cela a pour conséquence d'alléger la ponction faite sur les variables d'ajustement mais augmente d'autant l'écrêtement des dotations forfaitaires des communes et départements et de la dotation d'intercommunalité des EPCI.

<i>En millions €</i>	Montants 2020	Hausse 2019-2020
<b>GROUPEMENTS</b>		
DGF / Dotation de Péréquation	1 496	–
<b>COMMUNES</b>		
Dotation nationale de péréquation	794	
Dotation de Solidarité Urbaine	2 381	+ 90
Dotation de Solidarité Rurale	1 692	+ 90
<b>DÉPARTEMENTS</b>		
Dotation de Péréquation (DPU et DFM*)	1 513	+10
FDPTP**	333	
<b>TOTAL PÉRÉQUATION VERTICALE</b>	<b>8 209</b>	<b>+ 190</b>

\*Dotation de péréquation urbaine et dotation de fonctionnement minimale

\*\* Fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle

## VII- SUPPRESSION DE LA TAXE D'HABITATION SUR LES RESIDENCES PRINCIPALES ET REFORME DU FINANCEMENT DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

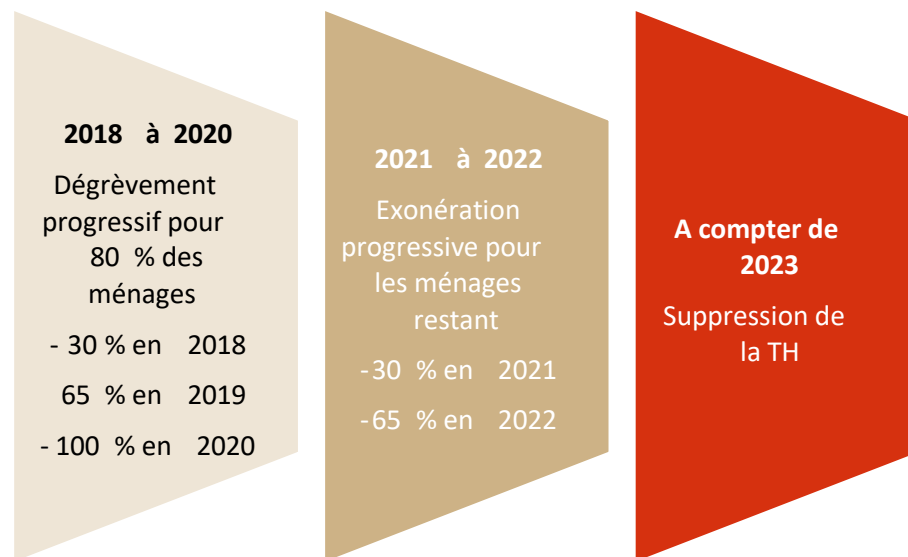
### ► La suppression de la taxe d'habitation

L'article 16 de la LFI fait suite à l'annonce du Président, en novembre 2017, concernant la suppression de la taxe d'habitation (TH) après le dégrèvement de cette dernière pour 80 % des ménages (sous conditions de revenus). La TH sur les résidences secondaires et la taxe sur les logements vacants demeurent avec des modifications marginales liées à la suppression de la TH sur les résidences principales.

La LFI instaure quelques ajustements pour 2020, année de transition où le dégrèvement pour 80 % des ménages est pleinement mis en œuvre :

- la base de TH (hors accroissement physique) est revalorisée de 0,9 % alors que le taux ainsi que les abattements de TH sont figés aux valeurs de 2019 pour calculer le montant versé par l'État au titre du dégrèvement et du produit de TH pour les 20 % des ménages restant soumis au paiement de la TH ;
- le produit lié aux hausses de taux de TH votées en 2018 et/ou 2019 est uniquement dû par les 20 % des ménages restant dès 2020, ce qui constitue une perte de recettes pour les collectivités concernées.

Pour supprimer la TH, une exonération progressive est mise en place pour les 20 % de ménages encore soumis à son paiement.



**La suppression de TH sur les résidences principales n'intervient donc qu'à compter de 2023**

**mais la réforme fiscale liée à cette mesure est mise en œuvre dès 2021.**

## ► La réforme fiscale

Les communes et EPCI à FP ne percevront plus la TH dès 2021. Cette recette sera affectée au budget de l'État en 2021 et 2022.

- **Pour les communes (hors ville de Paris)**

La taxe foncière sur les propriétés bâties (FB) des départements est transférée aux communes. Ainsi en 2021, le taux de FB d'une commune sera égal à la somme du taux FB communal et départemental de 2020. Pour les années suivantes, les communes conservent leur pouvoir de vote de taux sur le FB sur la base de ce taux global.

Ce transfert crée des disparités car il ne compense pas parfaitement le produit de TH perdu par chaque commune prise individuellement.

Pour gérer ces déséquilibres, un coefficient correcteur est mis en place. Contrairement aux réformes fiscales précédentes, il ne s'agit pas d'un fonds spécifique mais d'un mécanisme de correction du produit de FB à percevoir par la commune.

De son mode de calcul ...

$$1 + \frac{\text{Ecart de produit entre TH supprimée et FB transféré}}{\text{Produit global (commune + département) de FB 2020}}$$

... résulte un coefficient correcteur

> 1 pour les communes sous-compensées,

< 1 pour les communes sur compensées.

Ce coefficient est figé mais le montant corrigé peut évoluer en fonction de la dynamique des bases de FB. En effet, il s'applique sur le produit global de FB hors évolution de taux sur le FB.

Si ce mécanisme est insuffisant pour les communes sous-compensées, un complément sera versé par l'État sous forme d'un abondement.

A noter, les communes dont la surcompensation est inférieure ou égale à 10 000 € ne sont pas concernées par l'application de ce coefficient correcteur et conservent leur surcompensation.

- **Pour les EPCI à FP, la ville de Paris et les départements**

Pour compenser les EPCI à FP (et Paris) et les départements, respectivement pour la perte de produit de TH et de produit de FB, ces derniers seront bénéficiaires d'une fraction de TVA versée sur leur compte d'avances aux collectivités.

La part de TVA reçue correspond au rapport entre le produit fiscal perdu et le produit national de TVA en 2020. La perte de produit fiscal est issue du calcul :

- pour les EPCI et Paris : Bases TH 2020 x Taux TH 2017
- pour les départements : Bases FB 2020 x Taux FB 2019

Cette fraction sera ensuite appliquée chaque année au montant de TVA nationale de l'année précédente, ainsi les EPCI à FP, Paris et les départements bénéficient de la dynamique de l'impôt. Dans le cas où la TVA reçue est inférieure au produit fiscal perdu, la différence sera versée sous forme de compensation par l'État.

### ► Les impacts de la suppression de la TH pour les autres taxes

La taxe gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) et la taxe spéciale d'équipement (TSE) sont des taxes dont l'assiette repose sur les bases d'imposition de TH, FB, foncier non bâti (FNB) et cotisation foncière des entreprises (CFE). Suite à la suppression de la TH, les 2 taxes pèseront plus fortement sur les 3 impôts restants.

La contribution à l'audiovisuel public présente sur l'avis d'imposition de la TH sera désormais adossée à l'impôt sur le revenu.

Le FB remplacera la TH en tant qu'imposition pivot pour les règles d'encadrement et de lien entre les taux.



# L'ANALYSE DE L'EXERCICE BUDGÉTAIRE 2019

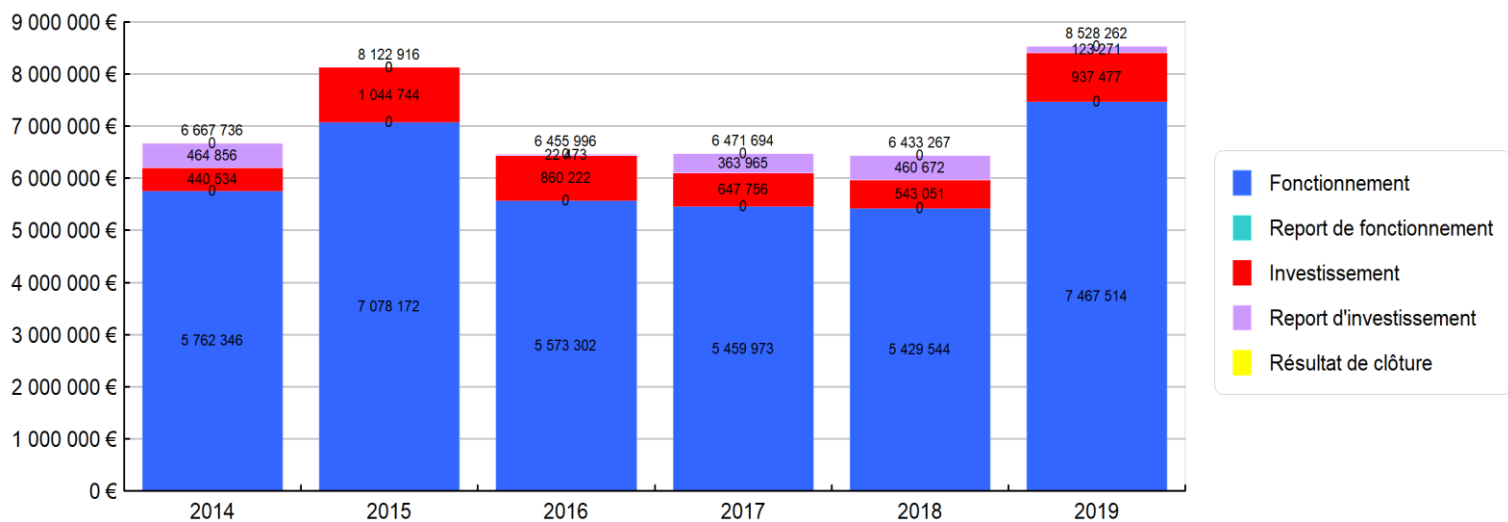
## Balances générales du budget – soldes et équilibres

	2014		2015		2016		2017		2018		2019	
Montant en €	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>Fonctionnement</b>	<b>5 762 346</b>	<b>5 844 513</b>	<b>7 078 172</b>	<b>7 124 995</b>	<b>5 573 302</b>	<b>6 025 372</b>	<b>5 459 973</b>	<b>5 792 951</b>	<b>5 429 544</b>	<b>6 123 124</b>	<b>7 467 514</b>	<b>8 152 901</b>
<i>Solde fonctionnement</i>		82 167		46 822		452 071		332 979		693 580		685 387
<i>Report de fonctionnement</i>		432 909		495 160		284 044		355 200		280 854		450 451
<b>Investissement</b>	<b>440 534</b>	<b>566 382</b>	<b>1 044 744</b>	<b>398 347</b>	<b>860 222</b>	<b>250 904</b>	<b>647 756</b>	<b>164 657</b>	<b>543 051</b>	<b>482 049</b>	<b>937 477</b>	<b>419 537</b>
<i>Solde investissement</i>		125 848	646 397		609 318		483 099		61 002		517 940	
<i>Report d'investissement</i>	464 856			532 961	22 473		363 965		460 672		123 271	
<i>Report capitalisé (1068)</i>		782 333				166 976		280 065		300 747		518 557
<b>Total</b>	<b>6 667 736</b>	<b>7 626 136</b>	<b>8 122 916</b>	<b>8 551 463</b>	<b>6 455 996</b>	<b>6 727 296</b>	<b>6 471 694</b>	<b>6 592 873</b>	<b>6 433 267</b>	<b>7 186 774</b>	<b>8 528 262</b>	<b>9 541 445</b>
<i>Résultat de clôture</i>		958 400		428 547		271 300		121 179		753 507		1 013 183
<b>Restes à réaliser</b>												
<i>Investissement</i>	520 795	34 538	223 598	79 095	164 452	248 352	407 864	587 789	518 310	130 000	844 464	521 639
<b>Mouvements d'ordre</b>												
<b>Fonctionnement</b>	<b>99 267</b>	<b>9 631</b>	<b>100 595</b>	<b>9 631</b>	<b>110 481</b>	<b>9 631</b>	<b>119 755</b>	<b>13 178</b>	<b>103 859</b>	<b>13 178</b>	<b>236 929</b>	<b>94 424</b>
<b>Investissement</b>	<b>9 631</b>	<b>99 267</b>	<b>9 631</b>	<b>100 595</b>	<b>9 631</b>	<b>110 481</b>	<b>13 178</b>	<b>119 755</b>	<b>13 178</b>	<b>103 859</b>	<b>94 424</b>	<b>236 929</b>
<b>Total</b>	<b>108 898</b>	<b>108 898</b>	<b>110 226</b>	<b>110 226</b>	<b>120 112</b>	<b>120 112</b>	<b>132 933</b>	<b>132 933</b>	<b>117 037</b>	<b>117 037</b>	<b>331 353</b>	<b>331 353</b>

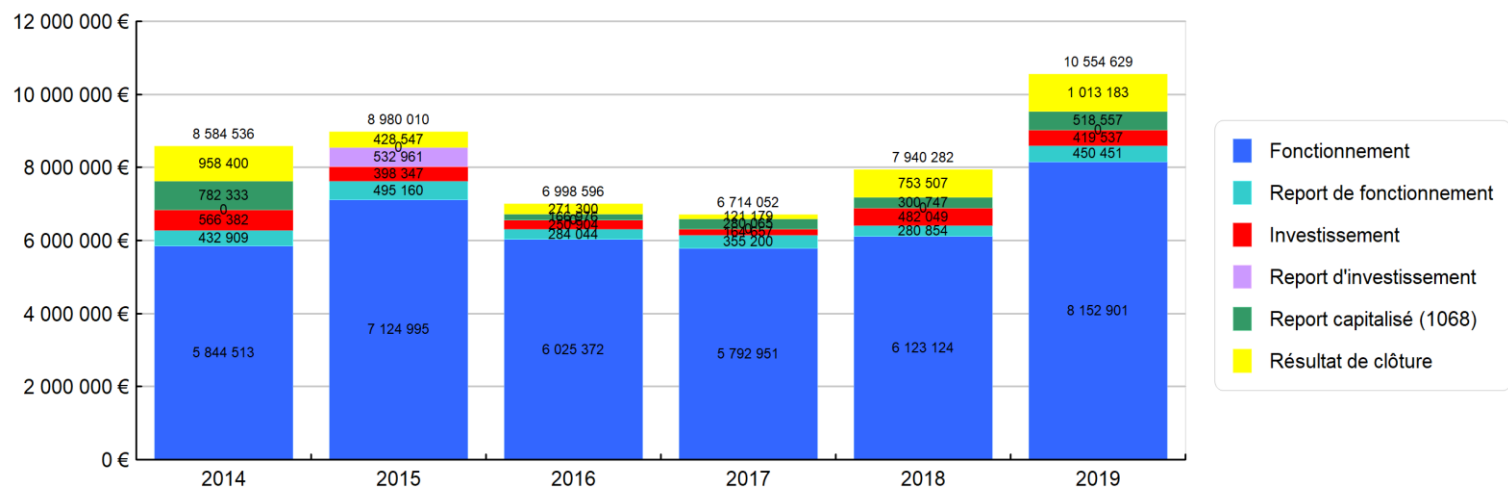
N.B : Cette balance ne tient pas compte des opérations d'ordre.

Les tableaux ci-dessous présentent l'évolution des dépenses et des recettes de la collectivité depuis sa création en 2014.

## DEPENSES



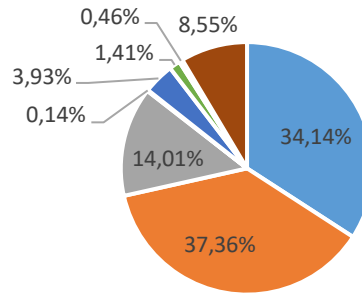
## RECETTES



# Le fonctionnement

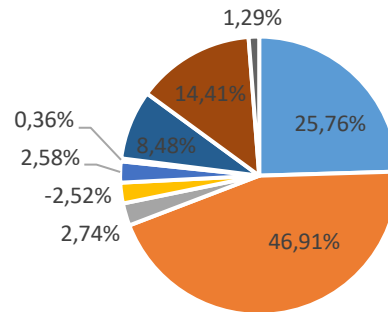
Montants en K€	2014	2015	2 016	2 017	2 018	2 019	Δ annuelle moyenne sur la période	Δ 2018-2019	en €/hab en 2019
<b>Recettes de gestion</b>	<b>5 645 459</b>	<b>6 189 604</b>	<b>5 796 537</b>	<b>5 555 423</b>	<b>5 917 783</b>	<b>7 917 017</b>	<b>7,00%</b>	<b>33,78%</b>	<b>486</b>
Produits des services, du domaine et ventes div.	591 281	824 952	335 980	266 543	269 680	2 039 613	28,1%	656,31%	125
Impôts et taxes (prélèv. FPIC et FNGIR déduits)	3 244 935	3 243 620	3 527 469	3 502 644	3 859 540	3 963 697	4,1%	2,70%	243
Contributions directes	3 134 997	3 193 542	3 374 854	3 344 901	3 610 188	3 714 253	3,4%	2,88%	228
Attributions de compensation	150 712	135 977	211 067	229 781	217 305	217 305	7,6%	0,00%	13
FNGIR	-183 139	-199 867	-199 867	-199 867	-199 867	-199 867	1,8%	0,00%	-12
Fonds de péréquation FPIC (solde)	114 222	142 464	141 415	127 829	203 824	203 889	12,3%	0,03%	13
Autres recettes fiscales	28 143	-28 496	0	0	28 090	28 117		0,10%	2
<b>Dotations et participations</b>	<b>1 679 531</b>	<b>2 041 707</b>	<b>1 848 217</b>	<b>1 679 358</b>	<b>1 710 543</b>	<b>1 811 737</b>	<b>1,5%</b>	<b>5,92%</b>	<b>111</b>
Dotations d'intercommunalité	623 200	545 022	434 211	357 852	327 319	361 016	-10,3%	10,29%	22
Dotation de compensation	347 606	340 020	333 440	324 175	317 406	310 118	-2,3%	-2,30%	19
Autres dotations et participations	708 725	1 156 665	1 080 566	997 331	1 065 818	1 140 603	10,0%	7,02%	70
Autres recettes de fonctionnement	129 712	79 325	84 871	106 878	78 020	101 970	-4,7%	30,70%	6
<b>Dépenses de gestion</b>	<b>4 801 075</b>	<b>5 503 268</b>	<b>4 882 955</b>	<b>4 576 605</b>	<b>4 672 178</b>	<b>6 584 172</b>	<b>6,5%</b>	<b>40,92%</b>	<b>404</b>
Dépenses de personnel	2 085 683	2 409 673	2 546 237	2 358 356	2 320 215	2 470 371	3,4%	6,47%	152
Charges à caractère général	1 188 717	1 570 935	1 081 012	979 167	1 033 878	2 703 664	17,9%	161,51%	166
Attributions de compensation	1 168 475	1 235 904	1 043 795	954 145	1 013 911	1 013 911	-2,8%	0,00%	62
Subventions de fonctionnement versées	102 389	31 771	31 978	8 100	10 800	10 000	-37,2%	-7,41%	1
Contributions organismes regroupement	158 733	128 564	71 144	171 062	200 979	284 353	12,4%	41,48%	17
Autres dépenses de fonctionnement	97 078	126 421	108 790	105 775	92 395	101 873	1,0%	10,26%	6
<b>Epargne de gestion</b>	<b>844 384</b>	<b>686 336</b>	<b>913 582</b>	<b>978 818</b>	<b>1 245 604</b>	<b>1 332 845</b>	<b>9,6%</b>	<b>7,00%</b>	<b>82</b>
Intérêts de la dette	30 819	30 799	25 368	20 832	18 148	33 190	1,5%	82,89%	2
Subvention de fonctionnement aux SPIC et budgets annexes	726 286	1 315 297	423 688	660 735	539 789	618 849	-3,2%	14,65%	38
Solde produits - charges financières	-6 268	-4 277	-2 180	-593	440	-514	-39,4%	-216,82%	-0
Solde produits - charges exceptionnelles	1 155	710 859	-10 276	36 321	3 573	-27 782		-877,55%	-2
<b>Epargne brute</b>	<b>82 166</b>	<b>46 822</b>	<b>452 070</b>	<b>332 979</b>	<b>691 680</b>	<b>652 510</b>	<b>51,3%</b>	<b>-5,66%</b>	<b>40</b>
Amortissement du capital de la dette	114 022	115 611	116 415	111 305	91 671	137 365	3,8%	49,85%	8
<b>Epargne nette</b>	<b>-31 856</b>	<b>-68 789</b>	<b>335 655</b>	<b>221 674</b>	<b>600 009</b>	<b>515 145</b>		<b>-14,14%</b>	<b>32</b>

### Répartition des charges en %



- dépenses de personnel
- attributions de compensation
- contributions organismes de regroupement
- intérêts
- charges à caractère général
- subventions de fonctionnement versées
- autres dépenses
- subventions SPIC budgets annexes

### Répartition des produits en %



- produits des services
- FNGIR
- DGF
- contributions directes
- FPIC
- autres dotations
- attributions de compensation
- autres recettes fiscales
- autres recettes fonctionnements

## → Concernant les recettes de gestion

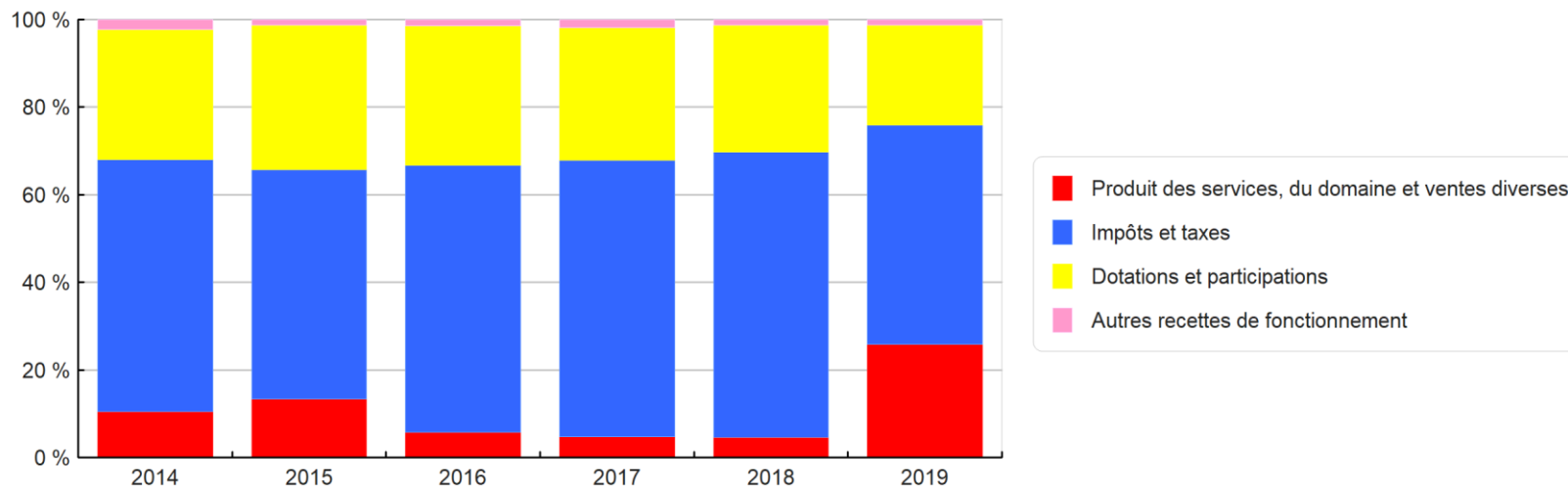
Rappelons que le périmètre des compétences a varié sur la période 2014-2019 :

- suppression du service ordures ménagères du secteur de Captieux-Grignols sur le budget général au 01/01/2016,
- transfert des compétences résidence autonomie et transport à la demande au 1<sup>er</sup> janvier 2017,
- réintégration du budget du transport à la demande sur le budget principal au 1<sup>er</sup> janvier 2018,
- prise de nouvelles compétences en 2018 : opération Cap 33, gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI),
- transfert des budgets annexes de la maison de santé pluridisciplinaire de Grignols et du budget des ordures ménagères sur le budget principal au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

La comparaison d'une année sur l'autre rend donc l'exercice un peu difficile. Néanmoins, depuis la création de la CdC, les recettes de gestion (prélèvement FPIC et FNGIR déduits) ont progressé en variation annuelle moyenne de **7%** et de **33,78%** entre 2018 et 2019. Cette progression des recettes de fonctionnement sur 2019 s'explique par :

- une augmentation substantielle des produits des services principalement due à l'intégration de la redevance d'ordures ménagères dans le budget principal (+656,31%) ;
- une augmentation des impôts et taxes de **2,70 %** avec une progression des contributions directes de 2,88% ;
- les dotations et participations ont augmenté de **5,92%** :
  - la dotation d'intercommunalité progresse de 10,29 % mais la dotation de compensation se réduit de -2,30% ;
  - les autres dotations et participations augmentent de **7,02%**. Il s'agit des subventions et dotations versées par les partenaires institutionnels (CAF, MSA, Département et Région). Il est à noter la progression de **10 %** de ces dotations sur la période 2014-2019, fruit d'un travail d'optimisation des recherches de subventions sur l'ensemble des services ;
  - les autres recettes de fonctionnement progressent de **30,70%** entre 2018 et 2019.

## Répartition des recettes de gestion



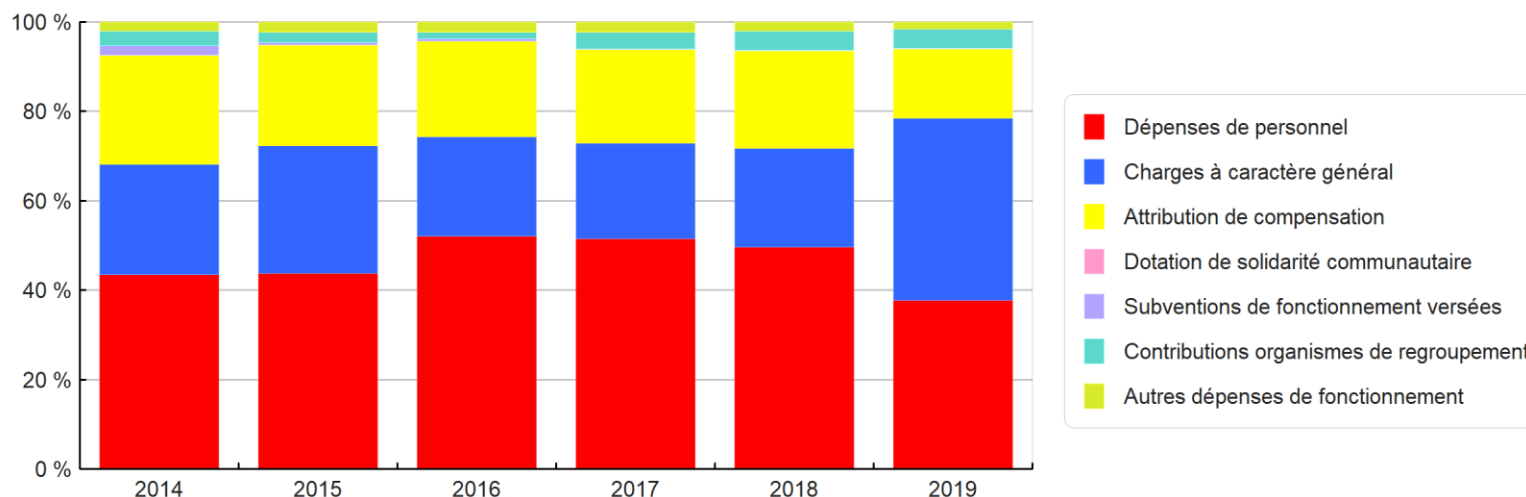
### → Concernant les dépenses de gestion

Les dépenses de gestion augmentent globalement de **6,5%** sur la période de 2014-2019 et de **40,92 %** entre 2018 et 2019. Cette augmentation est principalement liée à la réintroduction du service des ordures ménagères dans le budget principal au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Les dépenses de personnel constituent le deuxième poste de dépenses de fonctionnement. En net, c'est-à-dire déduction faite des remboursements sur rémunérations et sur charges de sécurité sociale, les charges de personnel s'élèvent à 148 €/habitant contre 125 €/hab. au niveau régional et 114 € au niveau national. Elles représentent 34,14% des dépenses de fonctionnement. Ces charges sont principalement dues à la nature des compétences gérées par la collectivité, notamment les services petite enfance et enfance-jeunesse qui nécessitent un personnel important pour répondre aux quotas d'encadrements fixés par la réglementation. Elles ont évolué de 3,4% en variation annuelle moyenne sur la période 2014-2019 et ont augmenté de 6,47 % entre 2018 et 2019. Plusieurs explications à cela : des avancements de grade et promotions internes (de l'ordre de 9 000 €), des remplacements d'agents permanents (2 agents en longue maladie et 1 agent en congé de maternité), la mise en œuvre du PPCR (15 000 €), une réorganisation des services (recrutement d'un chargé de développement économique en septembre 2019, augmentation du temps de travail de la chargée de communication, création de 2 postes d'éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives pour la promotion du sport

et l'animation du CAP33, le recrutement d'un ETP pour la mise en œuvre du relais petite enfance, l'évolution du multi-accueil de Cudos avec l'ouverture supplémentaire à 3 jours et le recrutement d'un agent de service).

### Répartition des dépenses de gestion



Les charges à caractère général constituent le premier poste de charges et représentent 37,36 % des dépenses de fonctionnement. Elles ont évolué de **+ 17,9%** sur la période 2014-2019 et augmenté de **161,51 %** entre 2018 et 2019 du fait principalement de l'intégration du service des ordures ménagères et du reversement de la participation au SICTOM. Mais le développement de certains services en 2019 contribue aussi à cette augmentation (promotion sport, développement des services petite enfance, des services techniques...). Néanmoins, sur la période 2014-2018, ces charges ont été maîtrisées avec une diminution de - 5,2%.

La part des charges dites « peu élastiques » comprenant les charges de personnel, les intérêts d'emprunts, les contingents et dépenses obligatoires et les reversements de fiscalité (dont les attributions de compensation reversées aux communes) représente 52,10 % (contre 70,22% en 2019). Les autres dépenses de fonctionnement ont évolué de 1% période 2014-2019 et de 10,26% entre 2018 et 2019.

Les subventions de fonctionnement ont diminué de **-37,20 %** sur la période 2014-2019 et de **-7,41%** entre 2018 et 2019, certaines dépenses ayant été réaffectées dans les contributions aux organismes de regroupement.

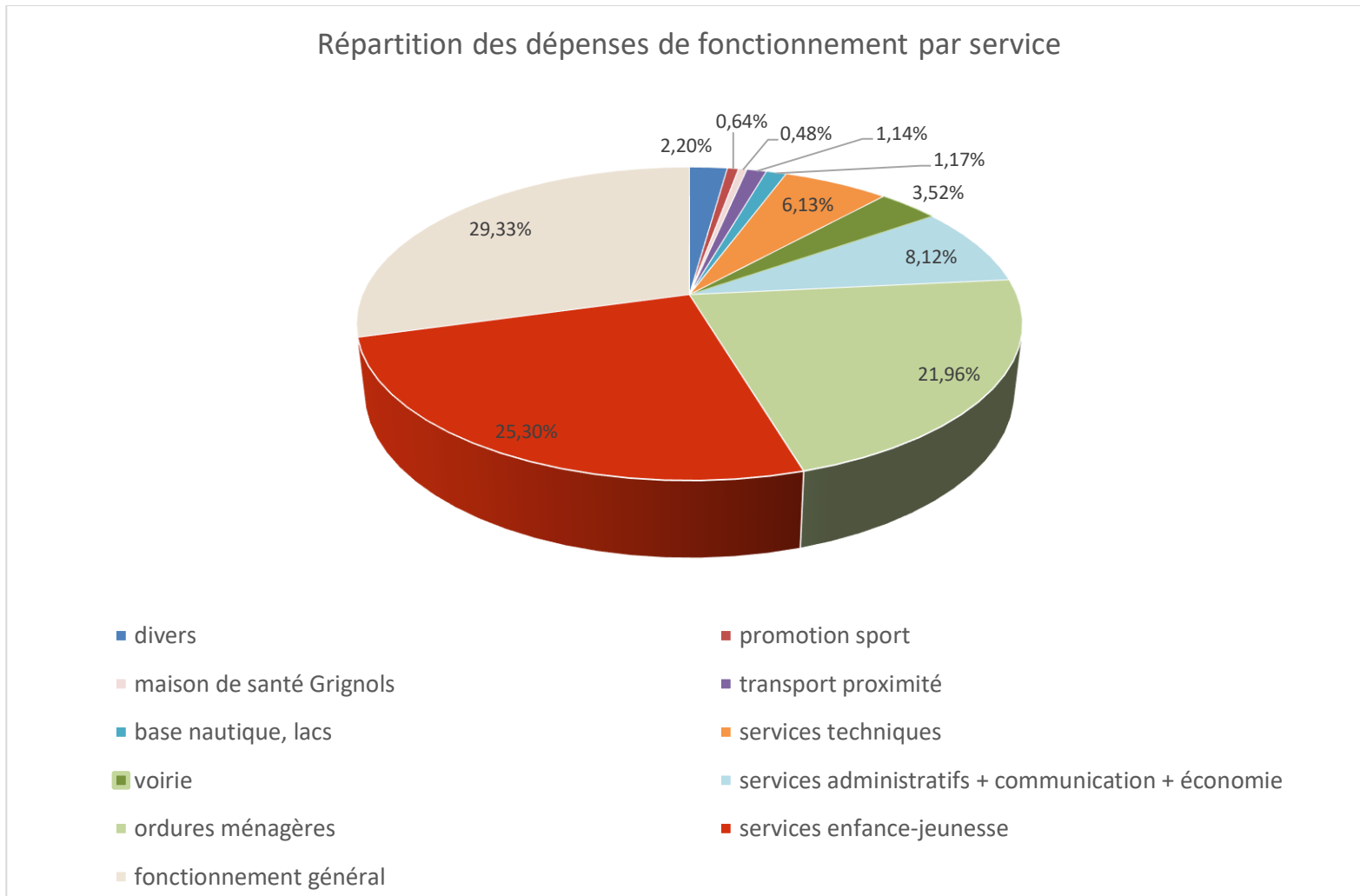
Les contributions aux organismes de regroupement ont quant à elles progressé de **12,40 %** entre 2014 et 2019 et de **41,48 %** entre 2018 et 2019. Outre les augmentations des participations aux syndicats (SIPHEM, SMHABB...), la collectivité a commencé à rembourser à Gironde Numérique sa participation au financement du plan Haut Méga pour le déploiement de la fibre (36 721 €/an) et a versé une contribution exceptionnelle au SDIS de 18 089 €.

Les subventions de fonctionnement aux budgets annexes et aux SPIC ont diminué de **-3,2%** en variation annuelle moyenne sur la période 2014-2019 mais ont augmenté de **14,65 %** entre 2018 et 2019, comme en témoigne le tableau ci-dessous.

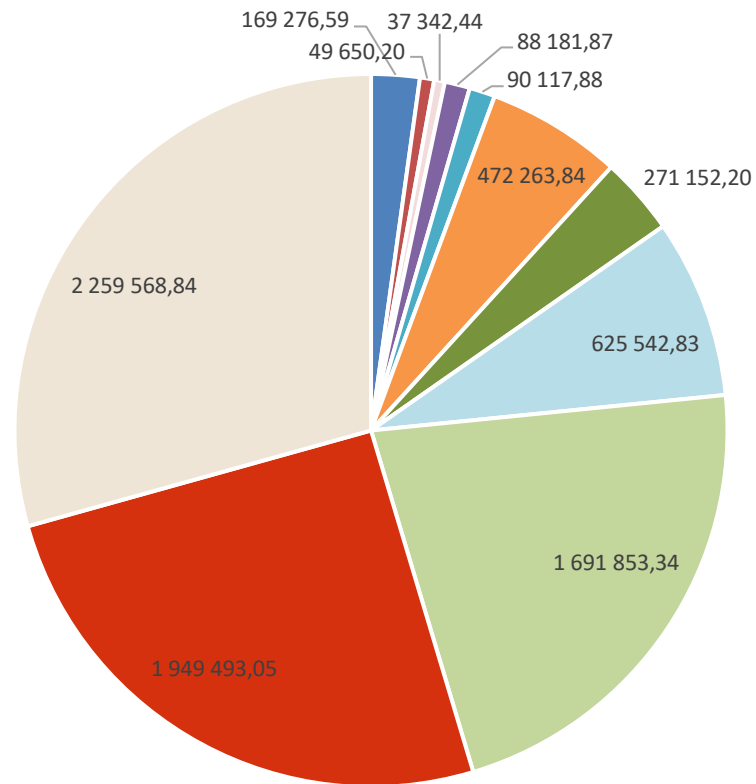
### Les subventions d'équilibre versées aux budgets annexes

Budgets annexes	2014	2015	2016	2017	2018	2019			Δ CA/budget 2019
						DOB	BUDGET	COMPTE ADMINISTRATIF	
<b>Abattoir</b>	229 605,62 €	167 304,25 €	75 668,33 €	148 476,63 €	35 463,89 €	36 931,44 €	38 643,44 €	60 559,44 €	21 916,00 €
<b>CIAS</b>	176 015,00 €	324 374,00 €	233 738,00 €	373 971,15 €	376 921,09 €	324 539,00 €	363 139,22 €	367 100,22 €	3 961,00 €
<i>dont RPA</i>				126 124,00 €	62 141,00 €	123 039,00 €	123 039,00 €	127 000,00 €	3 961,00 €
<i>dont SAAD</i>	176 015,00 €	324 374,00 €	236 104,33 €	179 324,00 €	272 291,27 €	201 500,00 €	201 500,00 €	201 500,00 €	0,00 €
<b>Lac de La Prade</b>	314 601,24 €	0,00 €	0,00 €	30 421,38 €	33 067,88 €	40 190,42 €	40 190,42 €	43 850,42 €	3 660,00 €
<b>Office de tourisme</b>	0,00 €	83 948,20 €	105 137,98 €	107 866,27 €	94 336,22 €	150 748,88 €	147 748,88 €	147 338,88 €	<b>-410,00 €</b>
<b>TOTAL</b>	896 236,86 €	900 000,45 €	650 648,64 €	966 183,43 €	874 221,35 €	552 409,74 €	589 721,96 €	618 848,96 €	29 127,00 €

## → Analyse de la répartition des dépenses de fonctionnement



### Montants des dépenses par service

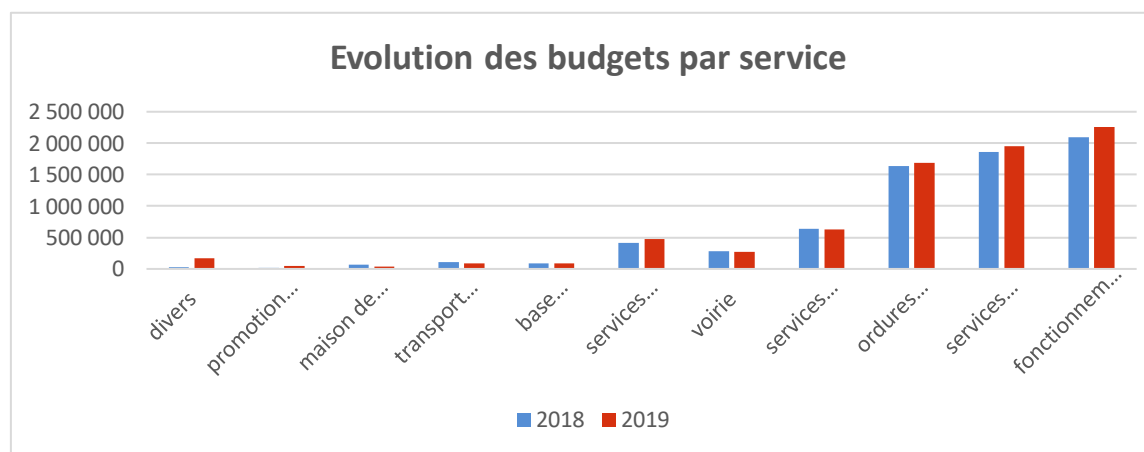


- divers
- promotion sport
- maison de santé Grignols
- transport proximité
- base nautique, lacs
- services techniques
- voirie
- services administratifs + communication + économie
- ordures ménagères
- services enfance-jeunesse
- fonctionnement général

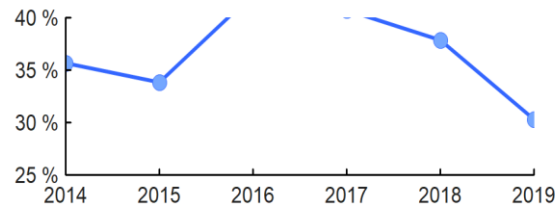
Les dépenses des services ont évolué comme suit entre 2018 et 2019 (les données extraites des budgets annexes de la maison de santé et des ordures ménagères ont été agrégées aux éléments chiffrés du budget principal) pour permettre la comparaison entre les deux années :

### Evolution 2018-2019

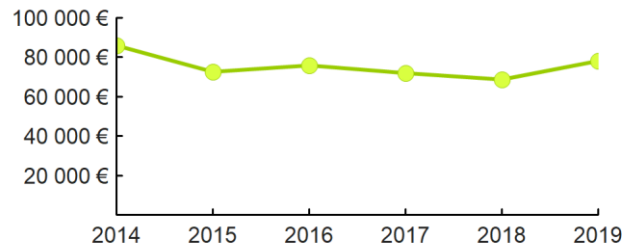
Services	2018	2019	Evolution 2018/2019
divers	31 392	169 277	439,23%
promotion sport	20 639	49 650	140,56%
maison de santé Grignols	70 711	37 342	-47,19%
transport proximité	104 867	88 182	-15,91%
base nautique, lacs	84 218	90 118	7,01%
services techniques	414 718	472 264	13,88%
voirie	285 809	271 152	-5,13%
services administratifs + communication	640 300	625 543	-2,30%
ordures ménagères	1 633 965	1 691 853	3,54%
services enfance-jeunesse	1 858 292	1 949 493	4,91%
fonctionnement général	2 093 167	2 259 569	7,95%
<b>TOTAL</b>	<b>7 238 079</b>	<b>7 704 443</b>	<b>6,44%</b>



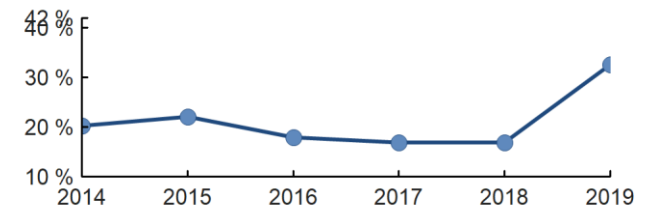
## → Indicateurs complémentaires



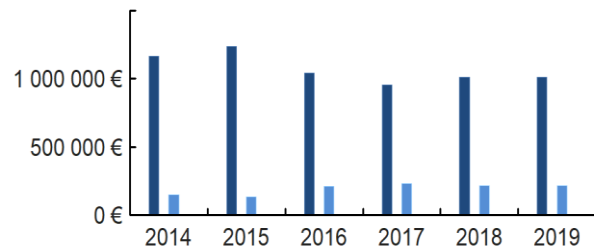
● Dépenses de personnel/Recettes réelles de fonct.



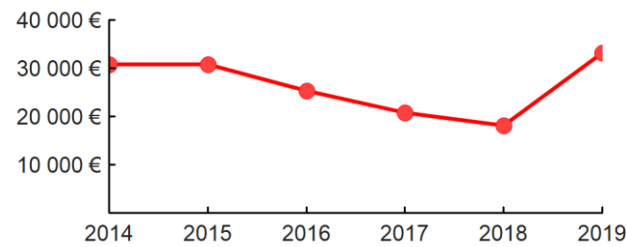
● Energie, électricité, chauffage urbain, combustibles, carburants



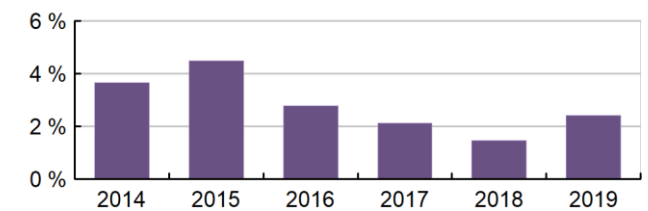
● Charges à caractère général/Recettes réelles de fonct.



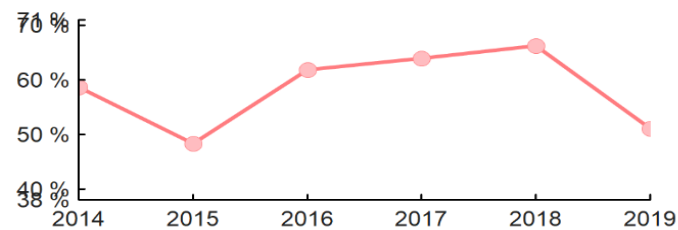
■ Attributions de compensation (AC) - Dépenses  
 ■ Dotation de Solidarité Communautaire (DSC)  
 ■ Attributions de compensation (AC) - Recettes  
 ■ Dotation de solidarité communautaire (DSC) R



● Intérêts des emprunts et dette



■ Intérêt de la dette/Epargne de gestion



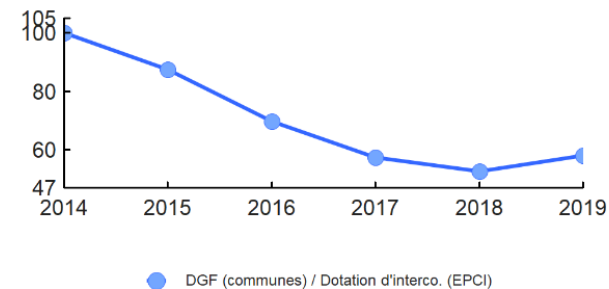
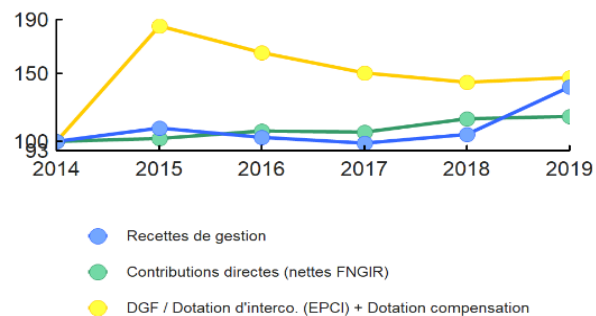
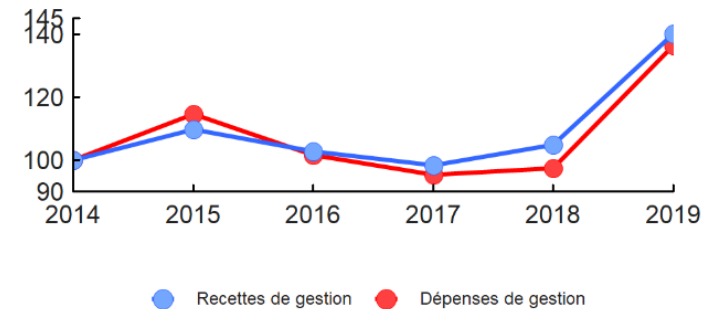
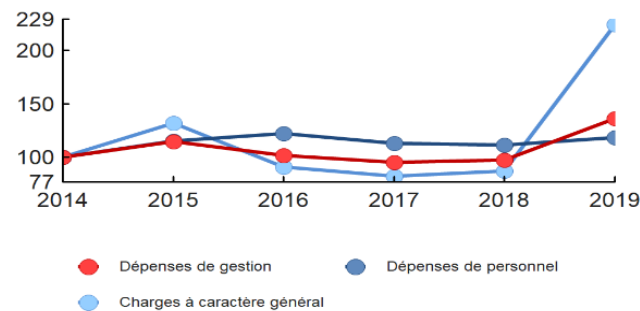
● Impôts et taxes + DCRTF/Recettes réelles de fonct.

## A retenir :

- La part des dépenses de personnel se réduit par rapport aux recettes réelles de fonctionnement.
- Les dépenses de gestion ont augmenté de **6,5%** sur la période 2014-2019 alors que les recettes de gestion ont progressé de **7 %** sur cette même période.
- Les charges de la dette ont été maîtrisées et ont progressé de **1,5%** sur la période 2014-2019. L'augmentation de 82,89% entre 2018 et 2019 s'explique par le recours, en 2018, à un nouvel emprunt de 250 000 € pour le financement des travaux de l'ALSH de Bazas.

### ► Dynamique du fonctionnement

Base 100 début de période



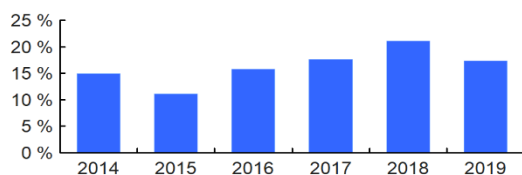
## A retenir :

- L'inversion des courbes de recettes et dépenses de gestion dès 2016 avec une tendance à la progression des recettes qui se renforce en 2018. L'évolution des deux courbes en 2019 s'explique par l'intégration du budget annexe des ordures ménagères ;
- les dépenses de personnel sont contenues depuis 2016 ;
- la réduction de la DGF de 2015 à 2018 et une augmentation de 26 409 € en 2019 ;
- une augmentation des contributions directes supérieure à celle des recettes de gestion de 2016 à 2018. Les deux courbes s'inversent en 2019 avec l'intégration de la redevance des ordures ménagères dans le budget principal et donc la progression des recettes de gestion.

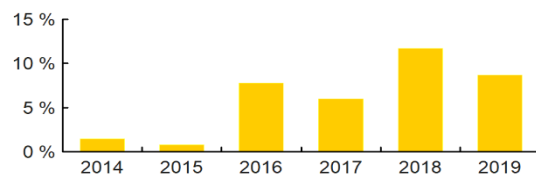
### → Les taux d'épargne (épargne/recettes réelles de fonctionnement)

L'épargne de gestion progresse de **9,6%** sur la période 2014-2018, avec une nette amélioration depuis 2016 et une augmentation de 7% entre 2018 et 2019. Cependant, en 2019, la progression des recettes de gestion (+33,78%) est plus faible que celle des dépenses de gestion (+40,92%), d'où une baisse du taux d'épargne brute.

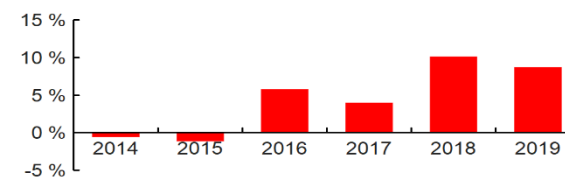
Les intérêts de la dette ont augmenté de **+ 1,5%** par rapport à l'année 2018. Les subventions d'équilibre versées aux budgets annexes sont en progression de **+ 14,65 %**, d'où une réduction de l'épargne brute et de l'épargne nette.



Taux d'Epargne de gestion



Taux d'Epargne brute



Taux d'Epargne nette

## A retenir :

- La reconstitution de l'épargne brute et de l'épargne nette sur la période 2014-2019 qui permet d'engager des investissements.
- Néanmoins, un infléchissement de la tendance sur l'année 2019 qui doit être surveillé.

# L'investissement

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	montant annuel moyen 2014-2019	Δ 2018- 2019	en €/hab en 2019
Dépenses d'investissement	326 511	929 133	743 807	536 451	451 380	800 112	631 232	77,26%	49
Dépenses d'équipement	326 511	899 473	502 875	499 694	377 949	692 701	549 867	83,28%	43
Subventions d'équipement versées		29 660	11 000	14 000	1 500	27 479	13 940	1731,93%	2
Autres dépenses d'investissement			229 932	22 757	71 931	79 932	67 425	11,12%	5
Recettes d'investissement	386 381	398 347	250 904	164 656	233 949	451 984	314 370	93,20%	28
FCTVA	146 868	137 178	90 302	85 382	89 437	208 350	126 253	132,96%	13
Subventions d'investissement reçues	221 140	176 128	36 424	47 144	50 300	99 813	105 158	98,44%	6
Produit des cessions (775)					1 900	32 877	5 796	1630,37%	2
Autres recettes d'investissement	18 373	85 041	124 178	32 130	92 312	110 943	77 163	20,18%	7
Besoin de financement de l'investissement	-59 870	530 786	492 903	371 795	217 431	348 128	316 862	60,11%	21
Emprunt	180 000	0	0	0	250 000	430	71 738	-99,83%	0
<i>dont emprunts nouveaux</i>	180 000				250 000		71 667	-100,00%	0
Remboursement en capital de la dette	114 022	115 611	116 415	111 305	91 671	137 365	114 398	49,85%	8
<i>dont amortissement de la dette normale</i>	114 022	115 611	116 415	111 305	91 671	137 365	114 398	49,85%	8
a- épargne brute	82 166	46 822	452 070	332 979	691 680	652 510	376 371	-5,66%	40
b- solde net de dette	65 978	-115 611	-116 415	-111 305	158 329	-136 935	-42 660	-186,49%	-8
c-variation du résultat de clôture	208 014	-599 575	-157 248	-150 121	632 579	167 447	16 849	-73,53%	10
Financement de l'investissement (a+b-c)	-59 870	530 786	492 903	371 795	217 431	348 128	316 862	60,11%	21
Solde de clôture reporté	750 386	1 028 121	428 547	271 300	121 179	845 737	574 212	597,92%	52
Résultat de clôture au 31/12	958 400	428 546	271 299	121 179	753 758	1 013 184	591 061	34,42%	62
Encours de dette au 31/12	832 659	717 047	596 943	481 807	636 157	864 181	688 132	35,84%	53
endettement/épargne brute (en années)	10,1 ans	15,3 ans	1,3 an	1,4 an	0,9 an	1,3 an			
endettement/recettes réelles de fonctionnement	14%	10%	10%	8,00%	10,00%	11,00%			
résultat de clôture/dépenses d'équipement	294%	48%	54%	24%	199%	146%			
résultat de clôture/dépenses totales (en jours de dépenses)	56 jours	19 jours	15 jours	7 jours	46 jours	44 jours			

## → Concernant les dépenses d'investissement

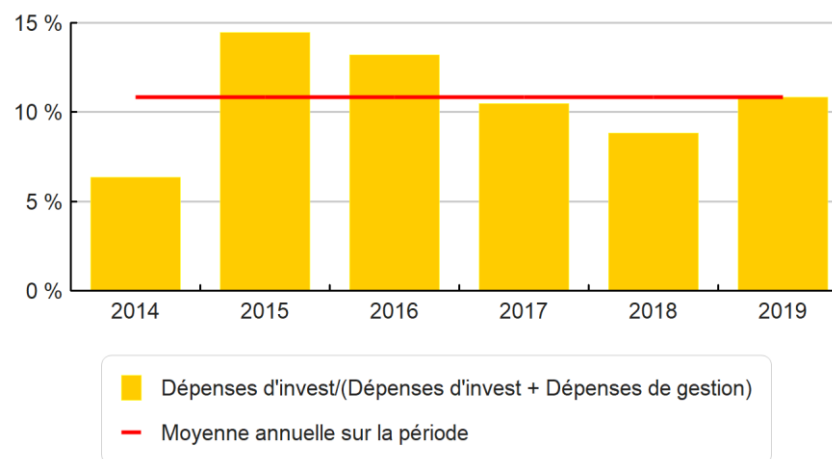
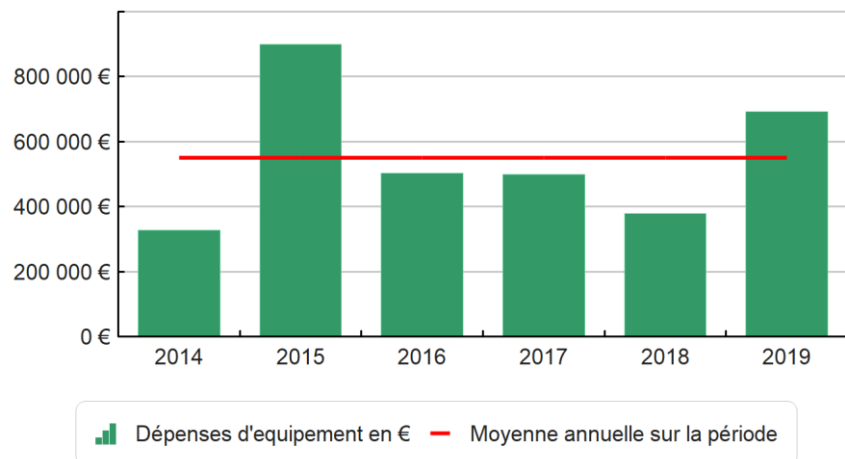
Le montant annuel moyen des dépenses d'investissement sur la période 2014-2019 est de **631 232 €**.

Les dépenses d'équipement sont en hausse de **83,28 %** par rapport à l'année 2018 du fait de l'engagement des travaux de réhabilitation et d'agrandissement de l'ALSH de Bazas (Moulin de La Glory) et la poursuite des autres projets (PLUI, programme de voirie...). Elles représentent 43 €/habitant et restent bien inférieures à la moyenne nationale (93 €/habitant).

Les subventions d'équipement versées en 2019 (27 479 €) correspondent à la mise en œuvre du nouveau dispositif communautaire d'accompagnement économique « **Bazad'Eco** » pour l'aide à la création, reprise ou transmission d'entreprise et aux aides à l'investissement versées dans le cadre du dispositif OCM

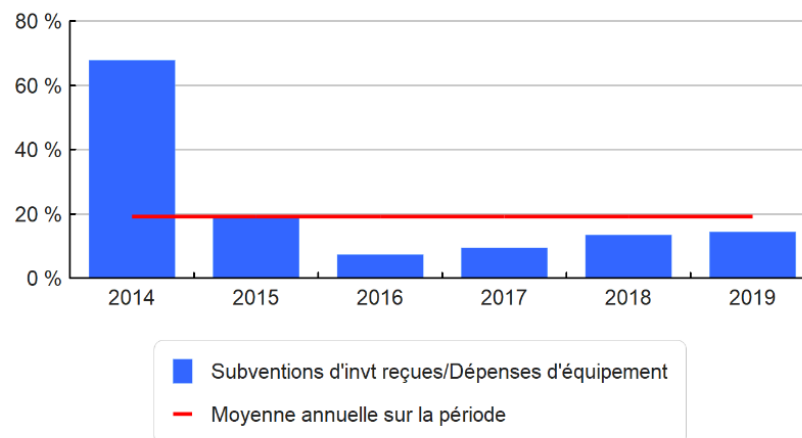
Les autres dépenses d'investissement sont composées du seul reversement de la part de taxe d'aménagement (79 932 €) aux communes.

### Evolution des dépenses d'équipement sur la période 2014-2019



## → Concernant les recettes d'investissement

Le FCTVA constitue toujours la principale ressource d'investissement avant les autres recettes d'investissement (taxe d'aménagement) et les subventions.



Depuis 2014, on constate une forte diminution de la part des subventions dans les dépenses réalisées, même si l'on note une augmentation de **98,44%** des subventions reçues en 2019 par rapport à l'année 2018.

La taxe d'aménagement est en progression de **20,18%** par rapport à 2018 suite à sa généralisation sur l'ensemble du territoire communautaire.

L'augmentation du produit des cessions s'explique par le reversement des parts en capital suite à la dissolution de la SPL Sud-Gironde.

Enfin, la collectivité n'a pas eu recours à l'emprunt, sur le budget principal en 2019.

→ Le financement propre

### Financement des investissements

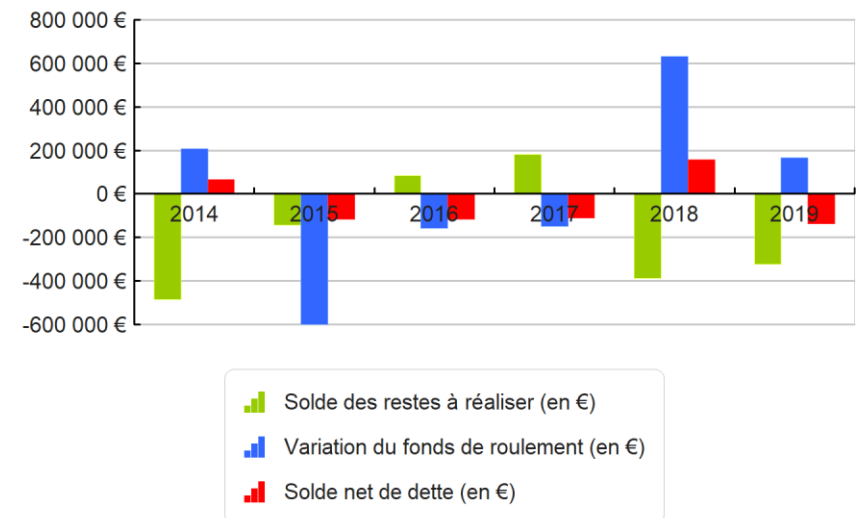
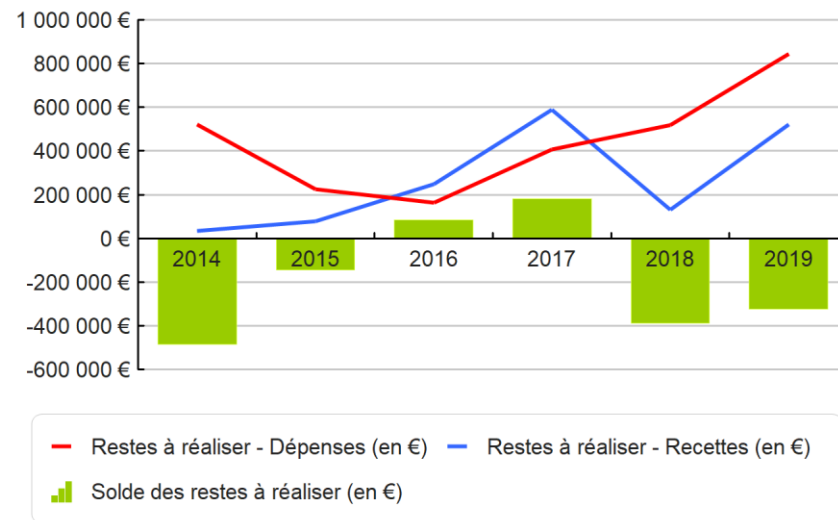
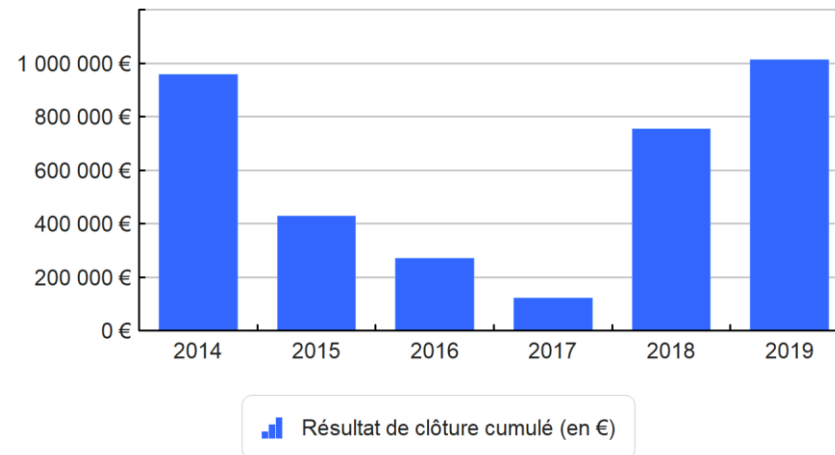
En €	2014	2015	2016	2017	2018	2019
CAF brute	82 167	46 822	452 071	332 979	691 680	652 510
annuité en capital dette	-114 022	-115 611	-116 415	-111 305	-91 671	-137 365
<b>= CAF nette ou disponible (1)</b>	<b>-31 855</b>	<b>-68 789</b>	<b>335 656</b>	<b>221 674</b>	<b>600 010</b>	<b>515 145</b>
taxe d'aménagement (R-D)	18 373	84 963	-30 754	9 374	-7 216	31 011
FCTVA	146 868	137 178	90 302	85 382	89 437	208 350
subventions d'investissement reçues	221 140	176 128	36 424	47 144	50 300	99 813
autres recettes	0	78	0	0	29 497	0
= Recettes d'inv. hors emprunt (2)	386 381	398 347	95 972	141 900	162 018	339 174
<b>= Financement propre disponible (1+2)</b>	<b>354 526</b>	<b>329 558</b>	<b>431 628</b>	<b>363 574</b>	<b>762 028</b>	<b>854 319</b>
<i>Financement propre dispo/dépenses d'équipement</i>	<i>108,58%</i>	<i>36,64%</i>	<i>85,83%</i>	<i>72,76%</i>	<i>201,62%</i>	<i>123,33%</i>
Dépenses d'équipement	326 511	899 473	502 875	499 694	377 949	692 701
Subventions d'équipement versées	0	29 660	11 000	14 000	1 500	27 479
Participations et inv. Financiers	0	0	75 000	0	0	0
<b>= Besoin (-) ou capacité (+) de financement</b>	<b>28 015</b>	<b>-599 575</b>	<b>-157 247</b>	<b>-150 120</b>	<b>382 579</b>	<b>134 139</b>
Nouveaux emprunts de l'année	180 000	0	0	0	250 000	0
Mobilisation (-) ou reconstitution (+) du fonds de roulement	208 015	-599 575	-157 247	-150 120	632 579	134 139

Le financement propre disponible couvre 123,33% des dépenses d'équipement. La capacité d'autofinancement s'est améliorée nettement en 2018 du fait du report de certains investissements en 2019 mais s'est réduite de 5,66% en 2019 par rapport à 2018 du fait de l'augmentation des dépenses de fonctionnement supérieure à celle des recettes.

Le financement propre disponible en 2019 progresse par rapport à l'année précédente de **92 291 €**, néanmoins sa part décroît par rapport aux dépenses d'équipement qui ont progressé de 83,28% par rapport à l'année antérieure.

En 2018, la collectivité a restauré sa capacité de financement mais elle s'est réduite en 2019. Sur la période 2014-2019, la collectivité se trouve en situation de besoin de financement cumulé de **362 209 €**, compensé par le recours à deux emprunts (180 K€ et 250 K€).

## ► Financement de l'investissement : indicateurs complémentaires



## Synthèse des comptes de la CdC (budget principal)

Comptes administratifs en milliers d'€	2014	2015	2016	2017	2018	2019
	budget principal	budget principal	budget principal	budget principal	budget principal	budget principal
Epargne brute	82	47	452	333	692	653
Epargne nette	-32	-69	336	222	600	515
Dépenses d'investissement	327	929	744	536	451	800
Encours de la dette	833	717	597	482	636	864
Fonds de roulement	958	429	271	121	754	1013
Epargne brute/dépenses d'équipement	25,08%	5,06%	60,75%	62,13%	153,44%	81,63%

Comptes administratifs en €/hab	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Epargne brute	5	3	28	21	43	40
Epargne nette	-2	-4	21	14	37	32
Dépenses d'investissement	20	58	46	33	28	49
Encours de la dette	52	45	37	30	39	53
Fonds de roulement	59	27	17	7	46	62

La Communauté de communes a réalisé de 2014 à 2019 un niveau d'investissements important **3 787 394 € TTC** grâce à **une politique financière maîtrisée :**

**Des dépenses de  
gestion maîtrisées**

+6,5% de  $\Delta$  annuelle  
moyenne sur la période  
2014-2019

**Des recettes de  
gestion optimisées**

+ 7% de  $\Delta$  annuelle  
moyenne sur la période  
2014-2019

**Un endettement  
maîtrisé**

Annuité de la dette :  
10 €/hab en 2019

**Une épargne brute  
reconstituée**

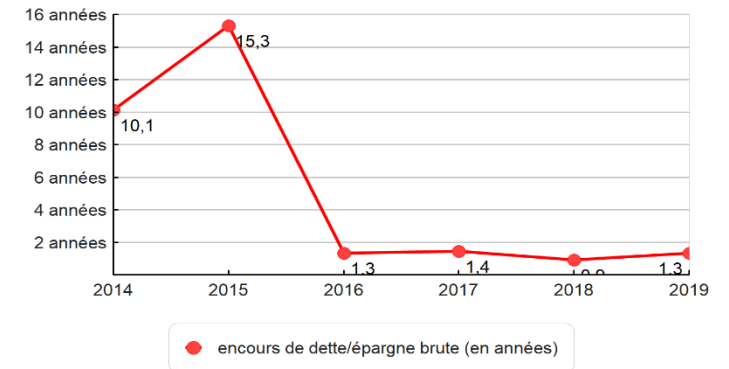
51,3% de  $\Delta$  annuelle  
moyenne sur la période  
2014-2019

# La dette

## → Structure de la dette

### Evolution de l'encours de la dette

En €	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Encours de la dette au 31/12	832 659	717 047	596 943	481 807	636 157	864 181
encours/épargne brute (en années)	10,1	15,3	1,3	1,4	0,9	1,3
encours/recettes réelles de fonctionnement	14%	10%	10%	8%	10%	11%

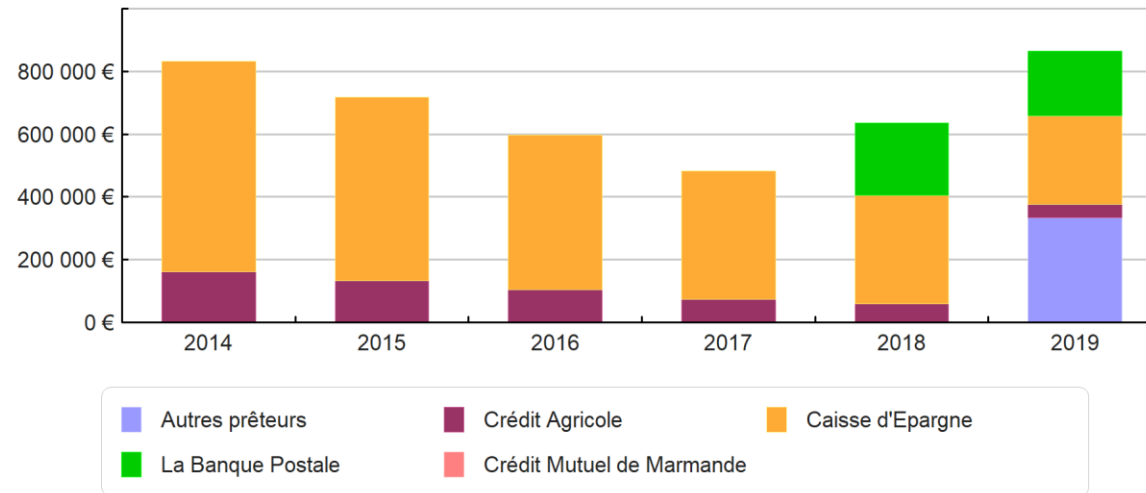


La capacité de désendettement est très favorable depuis 2016 du fait de l'amélioration des niveaux d'épargne brute et de la réduction de l'encours de la dette.

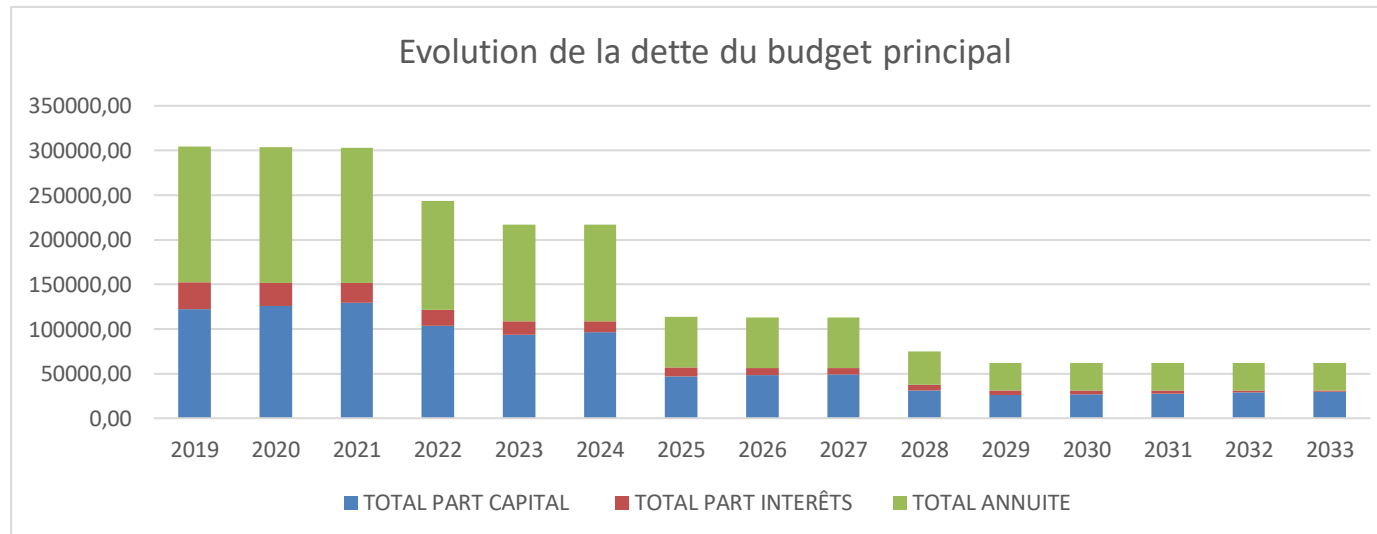
## A retenir :

- Le ratio de 1,3 constaté en 2019 signifie qu'il suffirait d'un peu plus d'un an d'épargne brute pour rembourser la dette du budget principal.

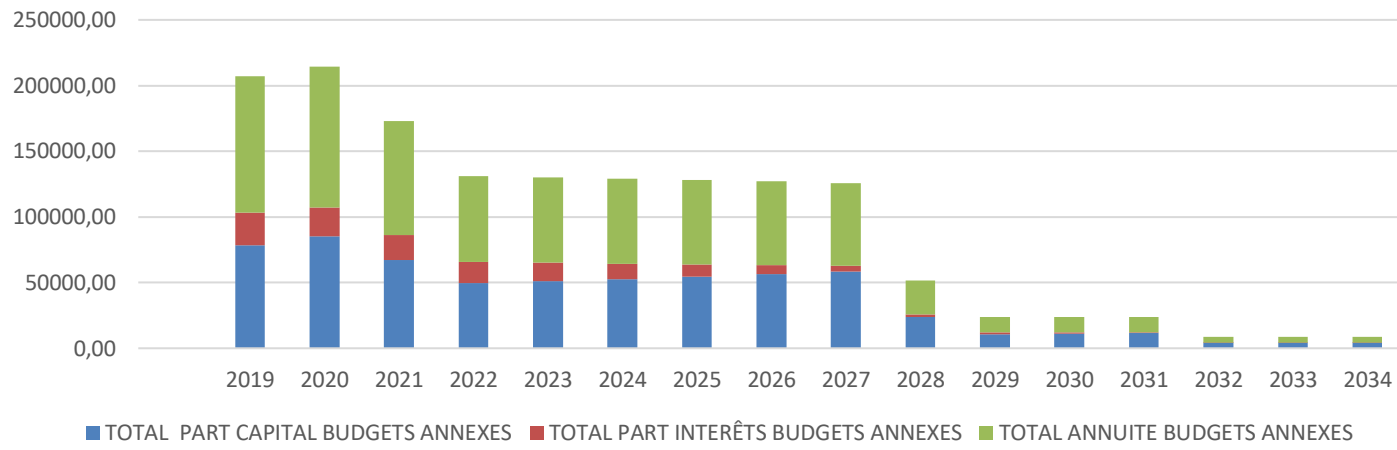
### La répartition des organismes prêteurs



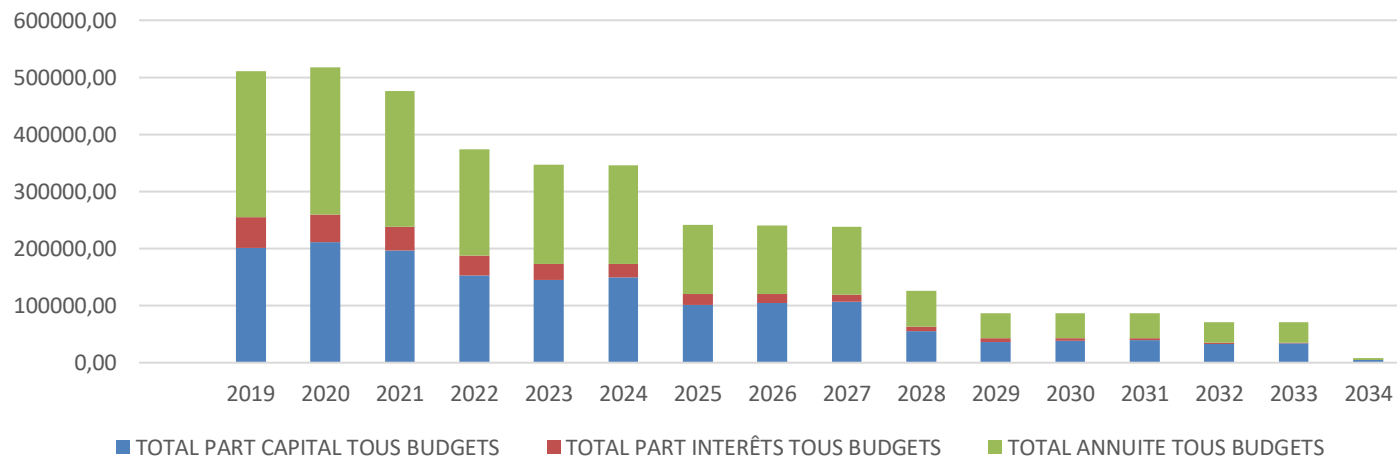
### → Extinction de la dette (budget principal et budgets annexes)



Evolution de la dette des budgets annexes (restaurant du Lac et abattoir)



Evolution de la dette (budgets cumulés)



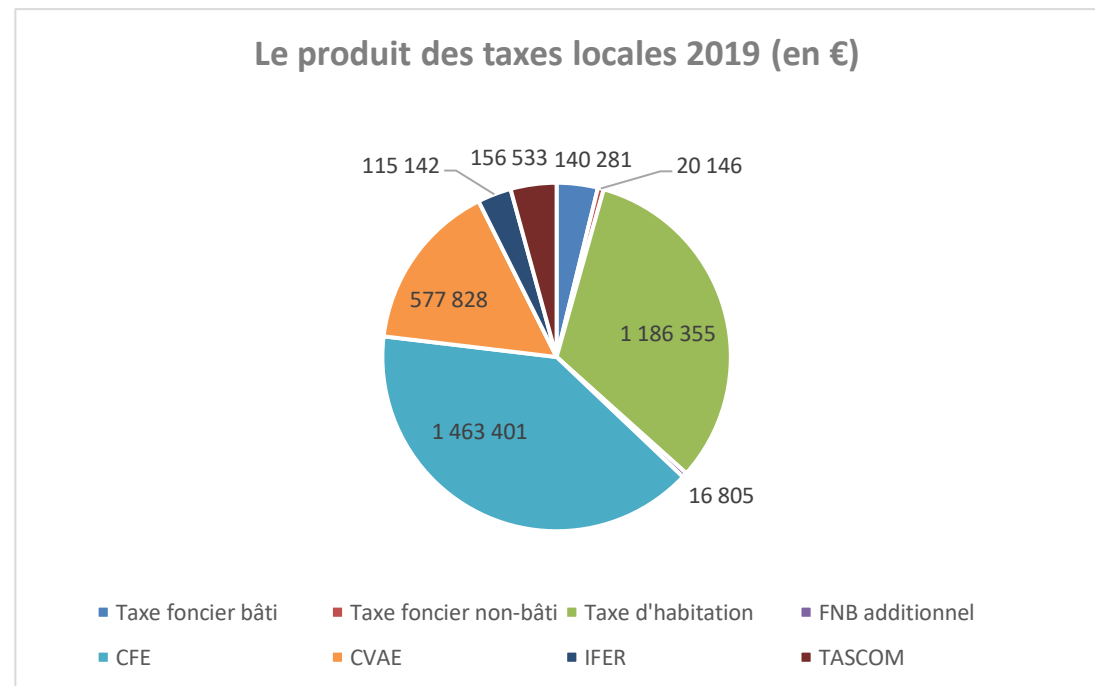
# La fiscalité

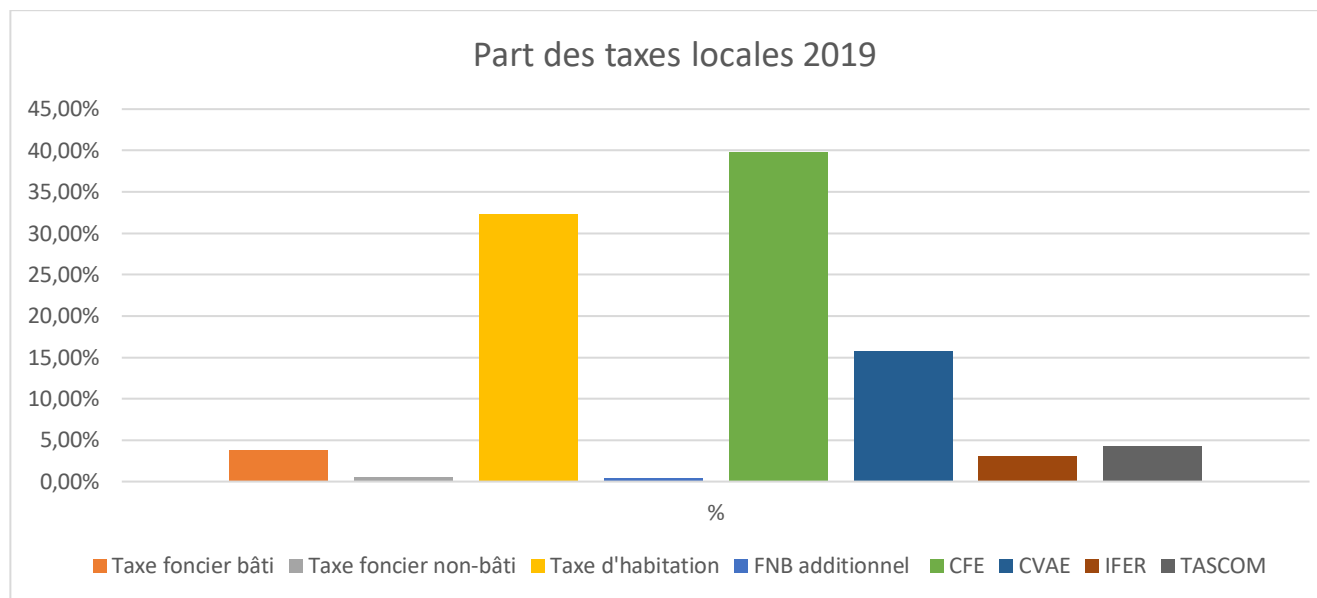
## → Les contributions directes

Les contributions directes constituent le premier poste des produits de gestion, en progression sur la période 2014-2019 de **3,4%**, du fait notamment des effets de la mise en œuvre de la politique communautaire d'abattements en matière de taxe d'habitation.

Elles correspondent au produit de la cotisation foncière des entreprises (39,80 % du produit fiscal en 2019), de la taxe d'habitation (32,27%), du foncier bâti (3,82%), du foncier non bâti (0,55%), de la cotisation sur la valeur ajoutée (15,72%), de l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (3,13%), de la taxe sur les surfaces commerciales (4,26%) et de la taxe additionnelle au foncier non bâti (0,46%).

	en €	en %
<b>Taxe foncier bâti</b>	140 281	3,82%
<b>Taxe foncier non-bâti</b>	20 146	0,55%
<b>Taxe d'habitation</b>	1 186 355	32,27%
<b>FNB additionnel</b>	16 805	0,46%
<b>CFE</b>	1 463 401	39,80%
<b>CVAE</b>	577 828	15,72%
<b>IFER</b>	115 142	3,13%
<b>TASCOM</b>	156 533	4,26%
	<b>3 676 491</b>	<b>100,00%</b>





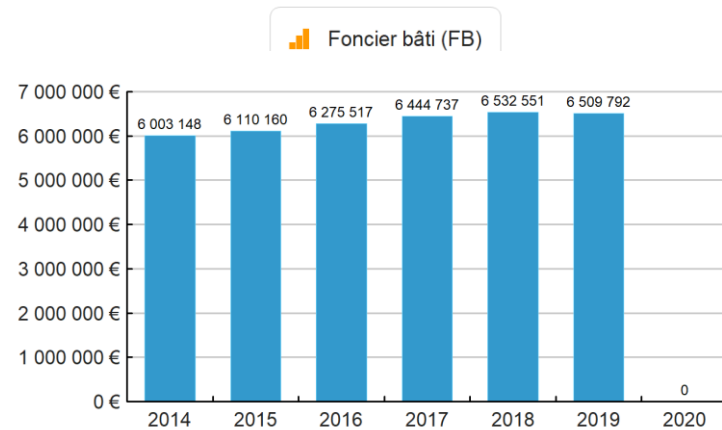
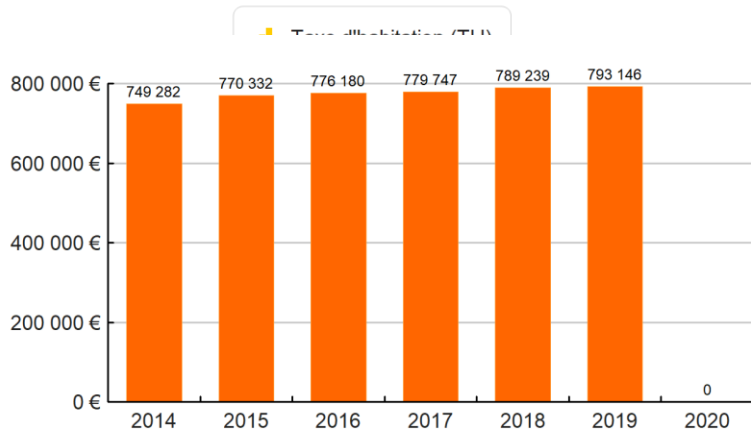
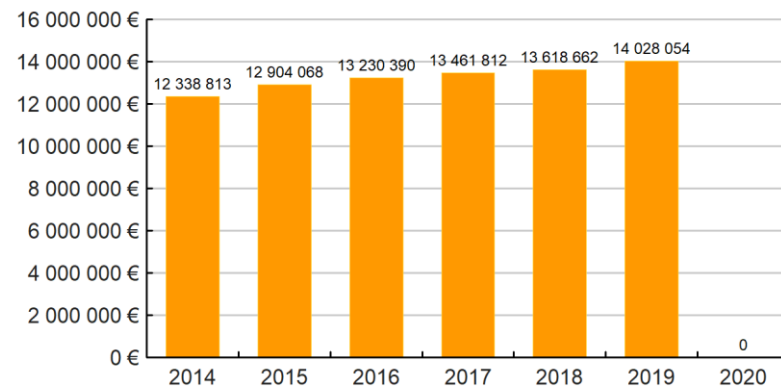
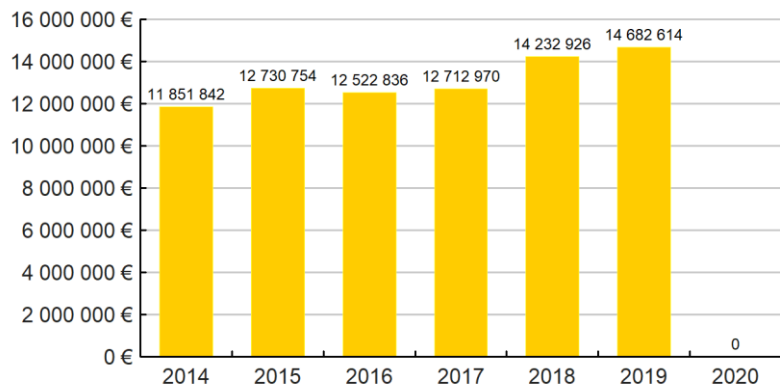
<b>Total produit taxes ménages</b>	1 363 587 €	37,09%
<b>Total produit impôts économiques</b>	2 312 904 €	62,91%
<b>Total produit toutes taxes</b>	3 676 491 €	100,00%

### A retenir :

- Les contributions directes ont progressé de **3,4%** sur la période 2014-2019 du fait d'une augmentation des bases (et non des taux) et de la mise en œuvre de la politique d'abattements de taxe d'habitation, applicable dès 2018.
- Les produits des impôts économiques représentent **62,91 %** du panier fiscal de la collectivité en 2019.

## → Evolution des bases de fiscalité

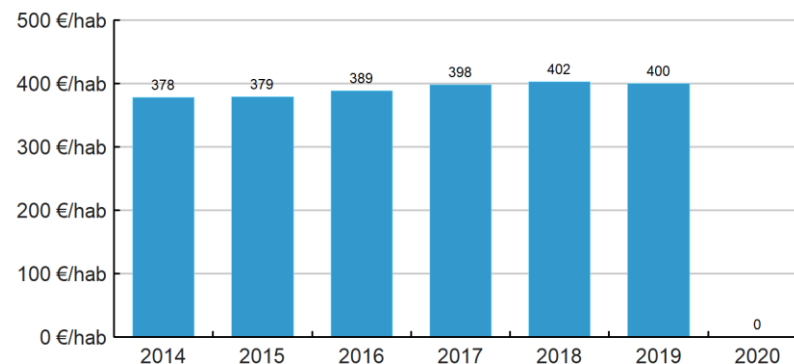
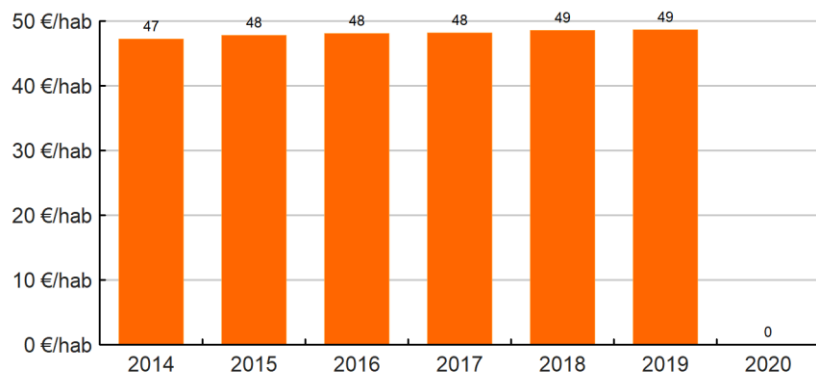
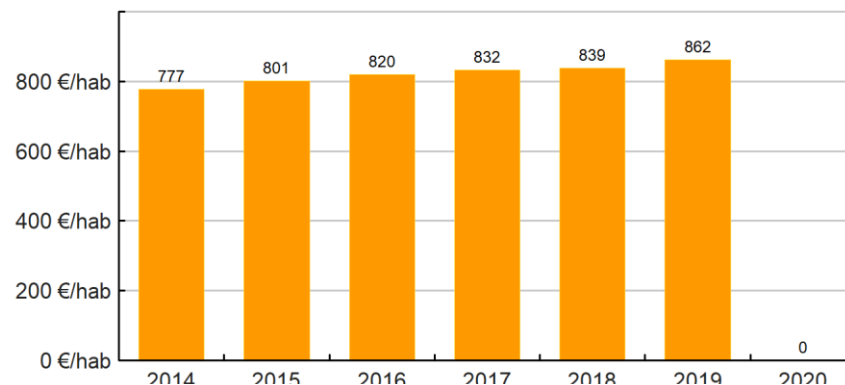
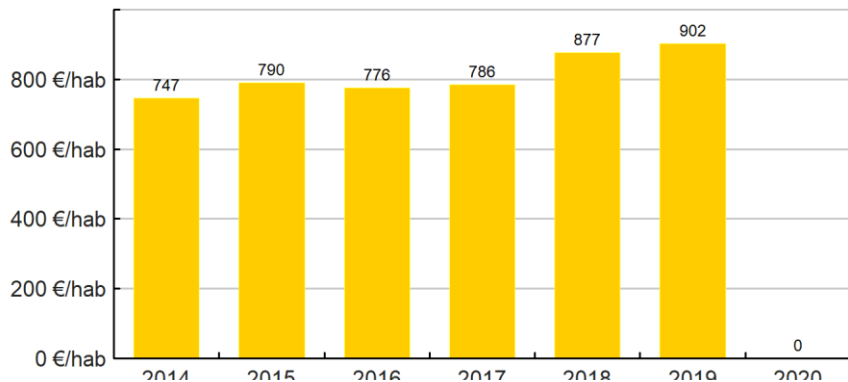
Les diagrammes ci-dessous présentent l'évolution des bases de fiscalité pour les 4 taxes locales (en €) sur la période 2014-2019 :



La variation annuelle moyenne des bases de taxe d'habitation sur la période est de **+3,8%**, avec une évolution de 11,96% entre 2017 et 2018 du fait de la mise en œuvre de la politique d'abattements.

► **Les Bases de fiscalité locale en €/habitant**

Les diagrammes ci-dessous présentent l'évolution des bases de fiscalité pour les 4 taxes locales (en €) sur la période 2014-2019 :

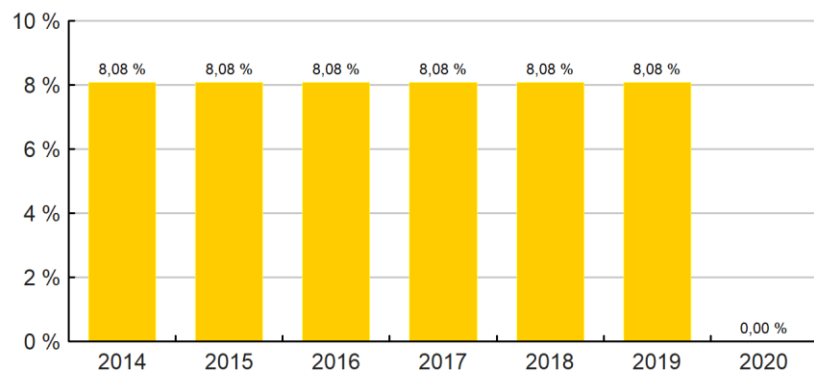


■ Foncier non-bâti

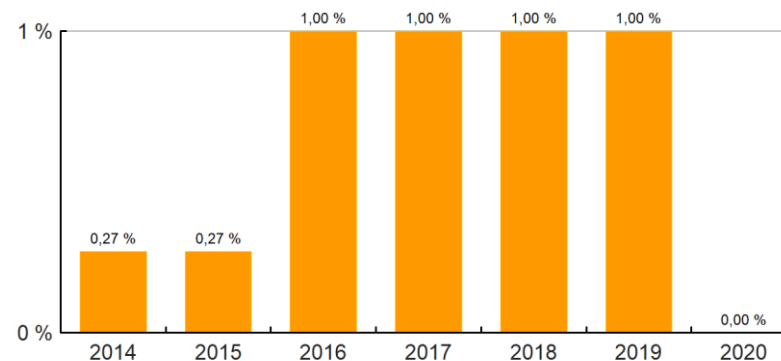
■ Cotisation Foncière des Entreprises

## ► Le niveau des taux de fiscalité locale

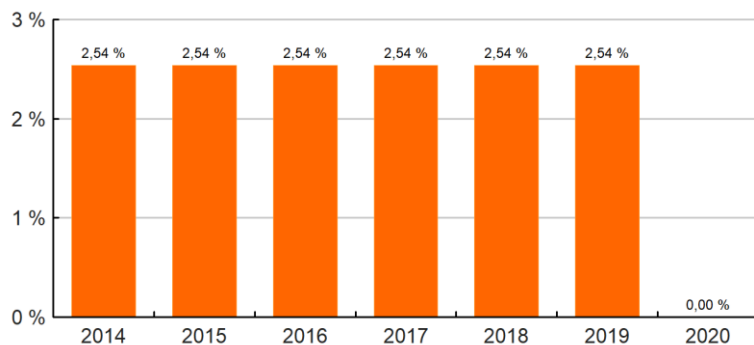
Les taux de fiscalité locale sont stables depuis la création du nouvel EPCI en 2014, à l'exception de l'augmentation du taux de foncier bâti en 2016 (de 0,27% à 1%), justifiée par une volonté d'alignement de la Communauté de communes sur le taux moyen pratiqué par les communautés de communes à fiscalité professionnelle unique.



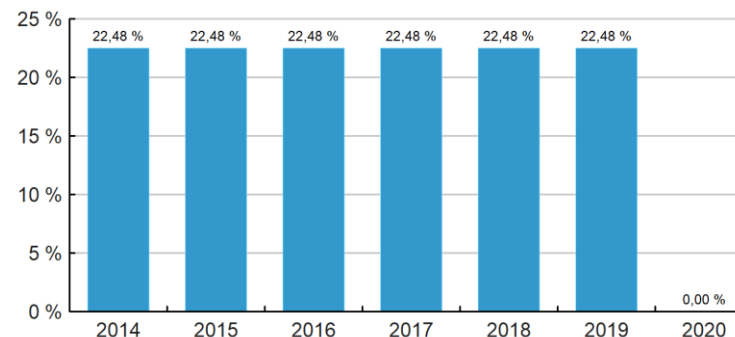
■ Taxe d'habitation (TH)



■ Foncier bâti (FB)



■ Foncier non-bâti (FNB)



■ Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)

A titre informatif, les tableaux ci-dessous dressent une comparaison entre les taux d'imposition de la CdC et les moyennes départementales, régionales et nationales et entre les produits des impôts directs locaux. Les tableaux sont issus des données DRFIP de l'exercice 2019.

taux des impôts locaux	Taux d'imposition en %			
	pour la CdC	moyenne départementale	moyenne régionale	moyenne nationale
taxe d'habitation (TH) + GEMAPI	8,08%	8,72%	9,19%	8,83%
taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) + GEMAPI	1,00%	1,65%	3,13%	3,05%
taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) + GEMAPI	2,54%	4,16%	9,37%	7,67%
taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TAFNB)	29,38%	29,45%	40,07%	38,45%
cotisation foncière des entreprises (CFE) + GEMAPI	22,48%	25,22%	26,16%	25,05%

produits des impôts locaux	Produits en € par habitant			
	pour la CdC	moyenne départementale	moyenne régionale	moyenne nationale
taxe d'habitation (TH) + GEMAPI (y compris sur locaux vacants)	72	94	109	103
taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) + GEMAPI	9	11	27	26
taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) + GEMAPI	1	2	6	4
taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TAFNB)	1	1	1	1
cotisation foncière des entreprises (CFE) + GEMAPI	91	88	87	89
	174	196	230	223

## A retenir :

- Sur la période 2014-2019, on note une progression du produit des impôts locaux par habitant pour l'EPCI, mais ce produit reste inférieur aux moyennes départementale, régionale et nationale.

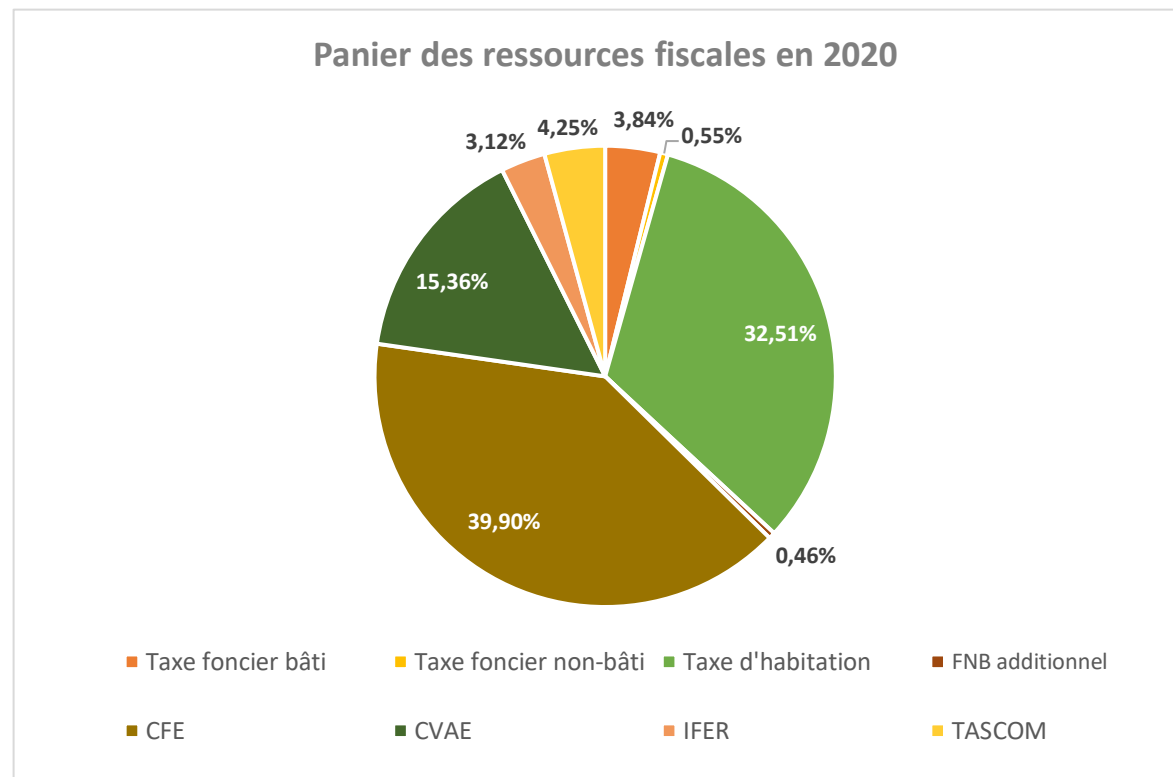
# L'EXERCICE BUDGÉTAIRE 2020

# Les contributions et dotations

## 1- Hypothèse d'évolution des produits locaux

Les simulations présentées dans le tableau figurant en page suivante s'appuient sur :

- une hypothèse de progression des bases de TH, FB de 1%,
- une hypothèse de progression des bases de FNB de 0,8% et des bases de CFE de 0,5 %,
- des produits issus des rôles 2019, figurant sur l'état 1386 – RC,
- un maintien des taux des 4 taxes.



## Simulation fiscalité 2020

BASES (en €)	2014	% d'évolution	2015	% d'évolution	2016	% d'évolution	2017	% d'évolution	2018	% d'évolution	2019	% d'évolution	2020	Δ annuelle moyenne sur la période
Taxe foncier bâti	12 338 813	4,58%	12 904 068	2,53%	13 230 390	1,75%	13 461 812	1,17%	13 618 662	1%	14 028 054	1%	14 168 335	2,30%
Taxe foncier non-bâti	749 282	2,81%	770 332	0,76%	776 180	0,46%	779 747	1,22%	789 239	1%	793 146	0,80%	799 491	1,10%
Taxe d'habitation	11 851 842	7,42%	12 730 754	-1,63%	12 522 836	1,52%	12 712 970	11,96%	14 232 926	1%	14 682 614	1%	14 829 440	3,80%
CFE	6 003 148	1,78%	6 110 160	2,71%	6 275 517	2,70%	6 444 737	1,36%	6 532 551	1%	6 509 792	0,50%	6 542 341	1,40%

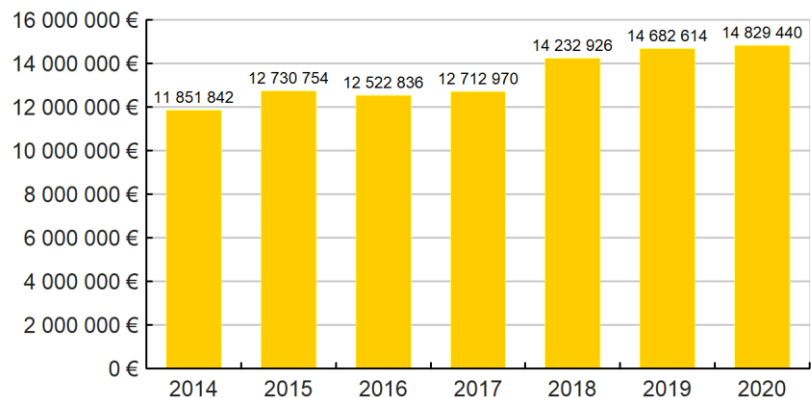
TAUX VOTES	2014	% d'évolution	2015	% d'évolution	2016	% d'évolution	2017	% d'évolution	2018	% d'évolution	2019	% d'évolution	2020	Δ annuelle moyenne sur la période
Taxe foncier bâti	0,27%	0%	0,27%	270%	1,00%	0%	1,00%	0%	1,00%	0%	1,00%	0%	1,00%	24,40%
Taxe foncier non-bâti	2,54%	0%	2,54%	0%	2,54%	0%	2,54%	0%	2,54%	0%	2,54%	0%	2,54%	
Taxe d'habitation	8,08%	0%	8,08%	0%	8,08%	0%	8,08%	0%	8,08%	0%	8,08%	0%	8,08%	
CFE	22,48%	0%	22,48%	0%	22,48%	0%	22,48%	0%	22,48%	0%	22,48%	0%	22,48%	

PRODUITS	2014	% d'évolution	2015	% d'évolution	2016	% d'évolution	2017	% d'évolution	2018	% d'évolution	2019	% d'évolution	2020	Δ annuelle moyenne sur la période
Taxe foncier bâti	33 315	4,60%	34 841	279,74%	132 304	1,75%	134 618	1,17%	136 187	3,01%	140 281	1,00%	141 683	27,30%
Taxe foncier non-bâti	19 032	2,80%	19 566	0,76%	19 715	0,46%	19 806	1,22%	20 047	0,50%	20 146	0,80%	20 307	1,10%
Taxe d'habitation	957 629	7,40%	1 028 645	-1,63%	1 011 845	1,52%	1 027 208	11,96%	1 150 020	3,16%	1 186 355	1,00%	1 198 219	3,80%
FNB additionnel			16 984	-5,07%	16 123	0,38%	16 185	3,87%	16 812	-0,04%	16 805	0,00%	16 805	0,80%
CFE	1 349 508		1 373 564	2,71%	1 410 736	2,70%	1 448 777	1,36%	1 468 517	-0,35%	1 463 401	0,50%	1 470 718	1,40%
CVAE	502 400		501 458	0,03%	501 617	0,68%	505 052	7,18%	541 294	6,75%	577 828	-2,00%	566 294	2%
IFER	108 798		114 243	3,57%	118 322	4,86%	124 068	-9,20%	112 649	2,21%	115 142	0,00%	115 142	0,90%
TASCOM	117 088		85859	74,88%	150 151	-45,94%	81 171	79,04%	145 331	7,71%	156 533	0,00%	156 533	5,00%

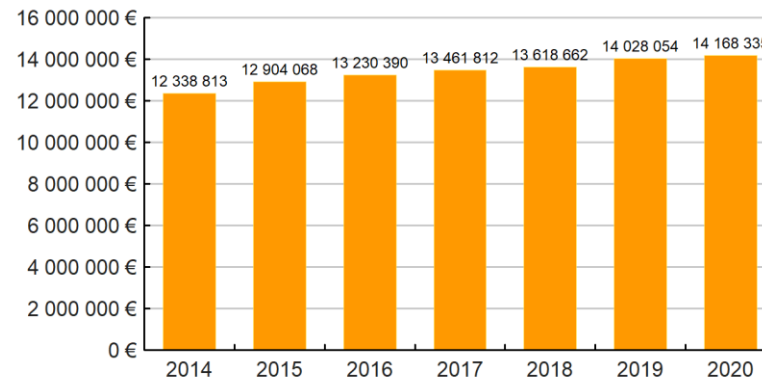
En €

<b>Total produit taxes ménages</b>	<b>1 009 976</b>	<b>8,92%</b>	<b>1 100 036</b>	<b>7,27%</b>	<b>1 179 987,12</b>	<b>1,51%</b>	<b>1 197 816,67</b>	<b>10,46%</b>	<b>1 323 066</b>	<b>3,06%</b>	<b>1 363 587</b>	<b>0,98%</b>	<b>1 377 014</b>	<b>5,00%</b>
<b>Total produit impôts économiques</b>	<b>2 077 794</b>	<b>-0,13%</b>	<b>2 075 124</b>	<b>5,09%</b>	<b>2 180 826,00</b>	<b>-1,00%</b>	<b>2 159 068,00</b>	<b>5,04%</b>	<b>2 267 791</b>	<b>1,99%</b>	<b>2 312 904</b>	<b>-0,18%</b>	<b>2 308 687</b>	<b>1,80%</b>
<b>Total produit toutes taxes</b>	<b>3 087 769</b>	<b>2,83%</b>	<b>3 175 160</b>	<b>5,85%</b>	<b>3 360 813,12</b>	<b>-0,12%</b>	<b>3 356 884,67</b>	<b>6,97%</b>	<b>3 590 857</b>	<b>2,38%</b>	<b>3 676 491</b>	<b>0,25%</b>	<b>3 685 701</b>	<b>2,90%</b>

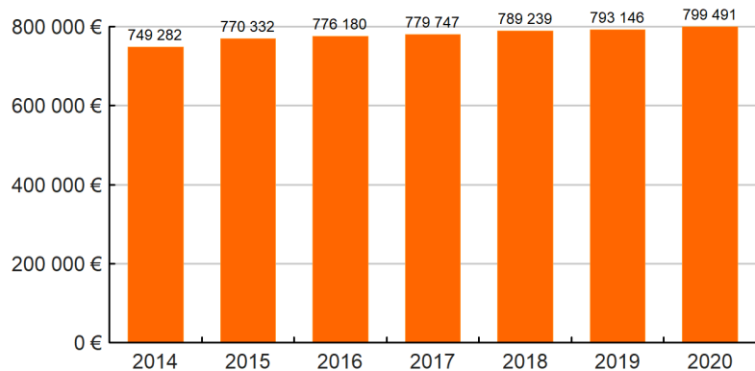
## Evolution des bases de fiscalité en 2020



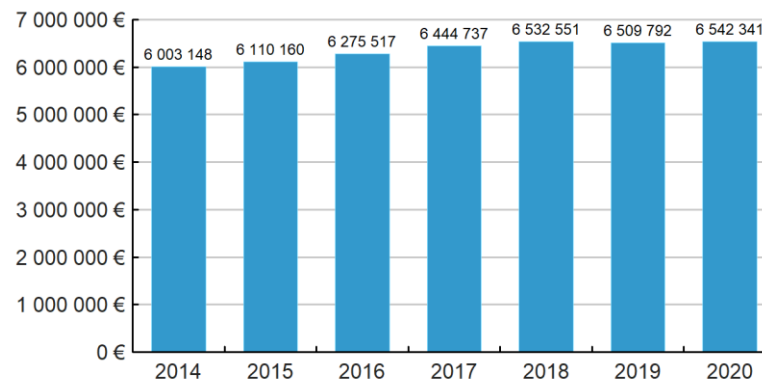
■ Taxe d'habitation (TH)



■ Foncier bâti (FB)

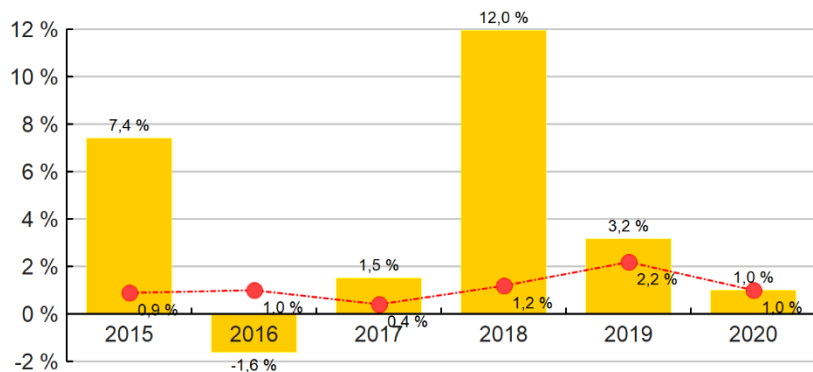


■ Foncier non-bâti (FNB)

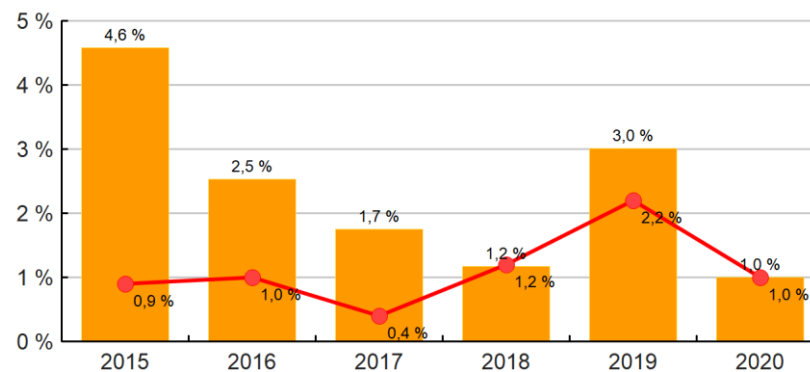


■ Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)

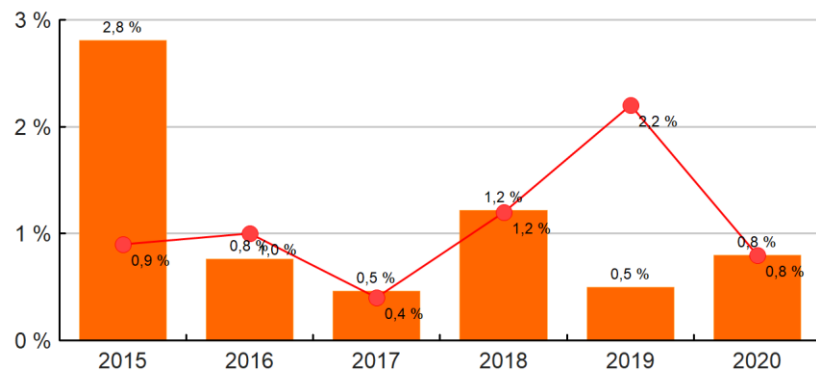
## Evolution des bases de fiscalité en %



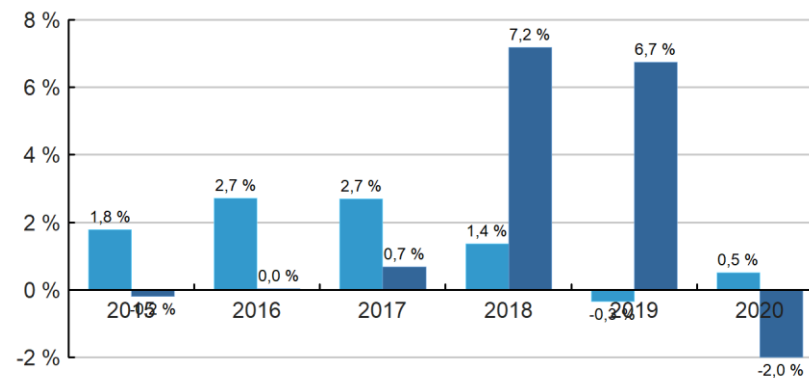
■ Taxe d'habitation (TH) ● Dont revalorisation forfaitaire



■ Foncier bâti (FB) ● Dont revalorisation forfaitaire



■ Foncier non-bâti (FNB) ● Dont revalorisation forfaitaire



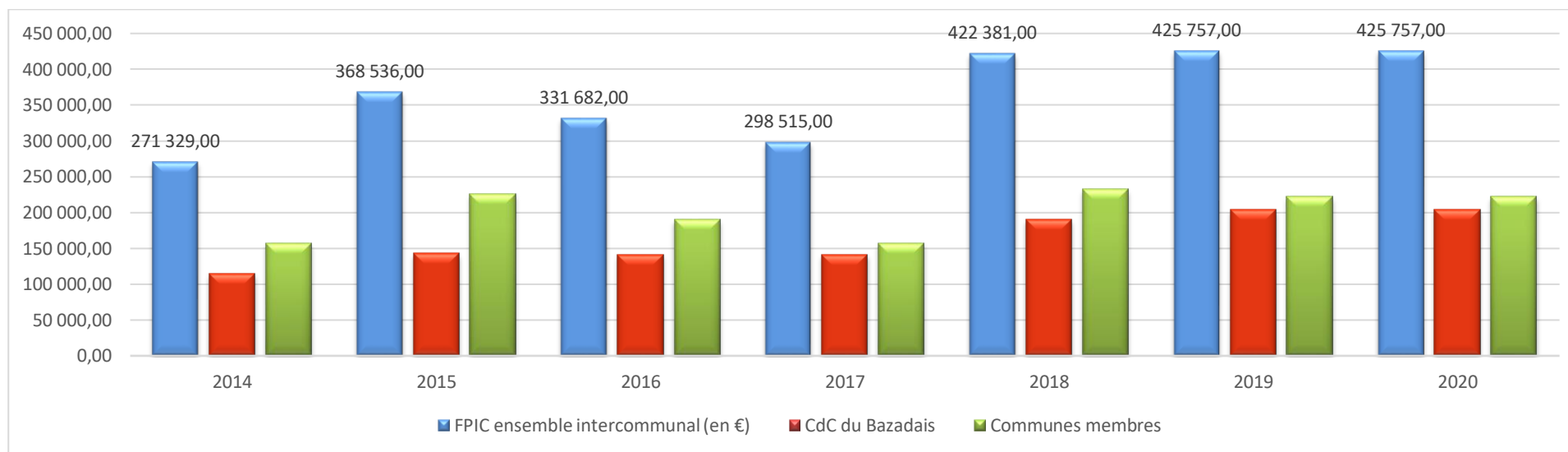
■ Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)  
■ Cotisation à la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)

## 2- Le FPIC

La CdC du Bazadais a retrouvé son éligibilité au FPIC en 2018. L'hypothèse retenue pour la construction du budget 2020 est celle d'un maintien du FPIC à son niveau antérieur :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
FPIC ensemble intercommunal (en €)	271 329,00	368 536,00	331 682,00	298 515,00	422 381,00	425 757,00	425 757,00
CdC du Bazadais	114 222,00	142 464,00	141 415,00	141 415,00	190 238,00	203 889,00	203 889,00
Communes membres	157 107,00	226 072,00	190 267,00	157 100,00	232 143,00	221 868,00	221 868,00
Modalités de répartition	droit commun	droit commun	droit commun	répartition dérogatoire	droit commun	droit commun	droit commun

Evolution du FPIC du bloc intercommunal 2014-2019



Le FPIC a progressé de **78,5%** sur la période 2014-2019.

### 3- Evaluation de la DGF pour 2020

Le budget est construit sur une hypothèse de maintien de la dotation d'intercommunalité à **361 016 €** et de la dotation de compensation à **310 118 €**.

### 4- Evaluation des transferts de charges de voirie

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, réunie le 9 octobre 2019, a adopté à l'unanimité un rapport portant sur l'évaluation des charges dans le cadre du transfert de nouvelles voies à la Communauté de communes depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014 et la restitution du local du Centre Multimédia à la commune de Bernos-Beaulac.

Conformément à l'article 1609 nonies C, IV du code général des Impôts, le rapport de la CLECT a été transmis aux 31 communes du territoire pour approbation par les conseils municipaux dans un délai de trois mois à compter de la date de transmission, le 15 octobre 2019. Le Rapport a été approuvé à la majorité qualifiée des Communes du territoire, conformément à l'article 1609 nonies C IV du CGI.

Les attributions de compensation ont été approuvées par délibération en date du 17 février 2020.

Les montants des attributions de compensation pour l'année 2020 sont présentés dans le tableau joint en page suivante.

**21** communes reversent à la CDC un montant total d'attributions de compensation de **248 839,21 €** (217 305,04 € en 2019).

La CdC reverse à **10** communes un montant total de **997 119,23 €** (1 013 911,44 €). L'EPCI reverse donc **748 280,02 €** de fiscalité.

La régularisation des transferts de charges de voirie permet un gain de recettes de **48 326,38 €** sur l'année 2020.

## MONTANTS DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION POUR L'ANNEE 2020

Communes	2019		2020							
	attributions de compensation positives (A)	attributions de compensation négatives (B)	kilométrage transféré	Date de transfert	coût/km (en €)	coût du transfert voies nouvelles	nouvelles AC	régularisation à compter de 2018	montant des attributions de compensation positives 2020	montant des attributions de compensation négatives 2020
Aubiach		-9 243,21 €								-9 243,21 €
Bazas	556 595,56 €		0,395	28/05/2018	2 045,19 €	807,85 €	555 640,46 €	1 615,70 €	554 024,76 €	
			0,072	01/10/2019	2 045,19 €	147,25 €				
Bernos-Beaulac	232 994,33 €		1,600	30/06/2014	1 063,42 €	1 701,47 €	231 292,86 €	3 402,94 €	227 889,91 €	
Birac		-10 412,53 €								-10 412,53 €
Captieux	45 205,02 €		1,375	07/02/2018	2 045,19 €	2 812,14 €	42 392,88 €	5 624,27 €	36 768,61 €	
Cauvignac		-6 242,99 €	-0,105	2018	2 045,19 €	-214,74 €	-6 028,25 €	-429,49 €		-5 598,76 €
Cazats	15 224,40 €		-0,026	27/12/2019	2 045,19 €	-53,17 €	15 277,57 €		15 277,57 €	
Cours	1 946,49 €								1 946,49 €	
Cudos		-55 659,56 €	1,600	11/06/2014	1 063,42 €	1 701,47 €	-58 915,99 €	3 402,94 €		-65 428,86 €
			0,747	24/05/2016	2 081,61 €	1 554,96 €		3 109,93 €		
Escaudes		-8 300,23 €								-8 300,23 €
Gajac		-8 439,91 €								-8 439,91 €
Gans		-8 829,77 €								-8 829,77 €
Giscos	24 664,39 €		0,230	23/12/2014	1 063,42 €	244,59 €	24 419,80 €	489,17 €	23 930,63 €	
Goualade		-5 918,25 €								-5 918,25 €
Grignols	54 770,14 €								54 770,14 €	
Labescau		-5 770,90 €								-5 770,90 €
Lados		-6 117,72 €	4,795	01/01/2015	1 063,42 €	5 099,10 €	-11 216,82 €	10 198,20 €		-21 415,02 €
Lartigue		-845,69 €								-845,69 €
Lavazan	21 156,91 €								21 156,91 €	
Le Nizan	3 597,80 €								3 597,80 €	
Lerm-et-Musset		-1 895,07 €	0,700	11/03/2015	1 063,42 €	744,39 €	-2 639,46 €	1 488,79 €		-4 128,25 €
Lignan-de-Bazas		-11 484,20 €								-11 484,20 €
Marimbault		-7 704,49 €	0,450		1 979,69 €	890,86 €	-8 595,35 €	1 781,72 €		-10 377,07 €
Marions		-12 088,56 €		12/12/2017						-12 088,56 €
Masseilles	19 283,33 €								19 283,33 €	
Saint-Côme		-16 671,38 €								-16 671,38 €
Sauviac		-19 539,05 €	0,300	22/09/2014	1 063,42 €	319,03 €	-19 858,08 €	638,05 €		-20 496,13 €
Sendets		-6 791,62 €								-6 791,62 €
Sigalens		-12 590,18 €	0,200	2016	2 081,61 €	416,32 €	-13 006,50 €	832,64 €		-13 839,15 €
Sillas		-2 759,73 €								-2 759,73 €
St-Michel	38 473,07 €								38 473,07 €	
<b>TOTAL</b>	<b>1 013 911,44 €</b>	<b>-217 305,04 €</b>	<b>12,333</b>			<b>16 171,51 €</b>	<b>748 763,13 €</b>	<b>32 154,87 €</b>	<b>997 119,23 €</b>	<b>-248 839,21 €</b>

# Les projets des services 2020

## 1- Les ressources humaines :

Les objectifs du service sont les suivants :

- Formations :
  - Poursuite de la montée en compétences des agents : 2 957 heures de formation programmées
  - Formations gestes et postures, sensibilisation à la sécurité routière, équipier de première intervention, sauveteur secouriste du travail (issues des préconisations du Document Unique) : 1 400 heures programmées pour 106 agents formés
- Mise en œuvre du plan d'actions issu du diagnostic des Risques psycho-sociaux (RPS)
- Lancement d'une « démarche GPEEC » (gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences) avec dans un premier temps une cartographie des ressources de la collectivité.

## 2- L'enfance-jeunesse

### ► Fonctionnement

- Maintien de l'offre existante (structures, capacités, périodes d'ouverture...) :
  - notamment l'offre des mercredis (semaines scolaires) sur les 4 ALSH, avec maintien d'une ouverture sur une année en journée complète (prestations à la demi-journée avec repas possibles) ;
  - la plupart des structures sont saturées en fréquentation les mercredis : ouverture de 12 places supplémentaires à Bazas dès la réintégration de la structure au Moulin de La Glory.
- Réservations en ligne sur le site communautaire pour l'ensemble des structures sur les périodes des vacances scolaires, les mercredis et les temps périscolaires.
- Lancement d'une réflexion et mise en place d'un groupe de travail sur les réservations via un « Portail Famille ».
- Renforcement de l'accueil d'enfants en situation de handicap dans les ALSH (accompagnement des familles en collaboration avec les autres institutions, prise en charge de l'AVS).
- Participation au CAP 33.



## ► Projets spécifiques et mutualisés :

Les principaux événements 2020 (non exhaustifs) :

Printemps	- Inter-centres + de 6 ans à Captieux sur la thématique « Camargue ». - Inter-structures jeunesse à l'extérieur regroupant 6 PAJ : Sauveterre, Targon, Langon, Pays Foyen, La Réole et Bazadais.
Fête de fin d'année scolaire	- APS de Grignols (Spectacle) - APS élémentaire Bazas (Exposition Jardin de Léo – Projet annuel).
Evènements estivaux	- 4 <sup>ème</sup> semaine pour ALSH BAZAS et GRIGNOLS. Fête spécifique pour Bazas en présence des familles pour la réintégration des locaux. - 24/07, fête ALSH CAPTIEUX en lien avec le comité des fêtes. - CAP33, journée de lancement le 1 <sup>er</sup> mercredi des vacances sur Captieux.
Inter-centres à Bazas	- Fin septembre, inter-centres + de 6 ans le mercredi (30/09 ?) - Toussaint : inter-centres - de 6 ans.

- Projet de reconduction du club nature les mercredis ;
- séjours estivaux mutualisés (structures, passerelles PAJ) dont les finalités sont les suivantes : mixité sociale, autonomie et responsabilisation, découverte du patrimoine, etc. ;
- maintien des écoles multisports sur les 5 APS éligibles et des stages « Sports Vacances » sur les 4 ALSH et le PAJ.
- projet « Savoir Nager » sur les 4 ALSH avec un accès aux apprentissages : dispositif Objectif Nage pour Cudos/Captieux ; réflexion d'une action pour Bazas et Grignols (en lien avec le service de la promotion du sport) ;
- Jeunesse (12/17 ans) : projets annuels « Citoyenneté et prise de responsabilité », « Accompagnement musical et découvertes des musiques actuelles », « Prévention & Expression », etc.

## ► Investissements :

- Achèvement des travaux de l'ALSH de Bazas au Moulin de la Glory.
- Aménagement d'un local mis à disposition par la commune de Lerm-et-Musset pour proposer un site d'accueil pour la jeunesse.

### 3- La petite enfance

Ce qu'il faut retenir sur 2019 :

#### ► Les Relais Assistantes Maternelles de Bazas et de Captieux deviennent le Relais de la Petite Enfance du Bazadais !

- Financement de la CAF sur la base d'1,5ETP (au lieu de 0,75ETP auparavant) : possibilité de travail en binôme
- Recrutement de Caroline Noailles en mars 2019
- Création de l'observatoire de la Petite Enfance
- Premier accueil de toutes les familles en recherche d'un mode d'accueil (par Sandrine Rouchaleau)
- Mise en place d'ateliers sur Grignols
- Début d'un nouveau groupe de paroles pour les assistantes maternelles
- Réunion d'information avec la PMI : place et rôle de l'assistant maternel dans l'accueil des familles
- Formations : gestion du stress, nouvelles connaissances du cerveau et sur la motricité libre au Département

#### Les petits + :

- De nouveaux partenariats : Mission Locale Sud-Gironde, Solidarité Sud Gironde, cellule handicap interinstitutionnel, Centre d'Action Médico-Sociale Précoce
- De nouvelles passerelles : atelier spécifique avec mutualisation de matériel inter-structures
- Des rendez-vous décentralisés : Bazas, Captieux, Grignols
- Des événements festifs : les parents au relais

#### ► Les Multi-accueils :

- Les cafés et les goûters des parents
- Des rencontres festives avec les parents et les intervenants extérieurs
- La journée inter-structures sur la motricité libre, où comment favoriser le développement de l'enfant
- Des passerelles avec les écoles maternelles et les ALSH

- Sorties cinéma
- Partenariat avec la médiathèque
- Formations : massages, approche Montessori, prévention précoce, niches sensorielles, ...
- Accompagnement des structures : psychologue et psychomotricienne

#### **Focus sur Cudos :**

- Janvier 2019 : implantation du mobilier bas de la cuisine
- Juin 2019 : fourniture des repas par la collectivité
- Juillet 2019 : recrutement d'un agent de service
- Août 2019 : implantation du mobilier haut de la cuisine
- Septembre 2019 : ouverture à 3 jours complets au lieu de 3.5 jours

#### **Les petits + :**

- les rencontres intergénérationnelles et la mise en place d'ateliers de massage
- les ateliers d'éveil sonore et lumineux
- l'exploration autour des contes en tissus
- la découverte sensorielle avec la médiation animale



#### **En réflexion sur 2020 :** l'itinérance ludique et le jardin sensoriel

##### **► La Parentalité :**

- Atelier PartÂges : moments d'échanges entre parents, futurs parents et grands-parents avec le soutien d'une accompagnante parentale
- Cycle parental : espace d'approfondissement en groupe sur 8 séances (écoute, besoins physiologiques, émotions, apprentissages, compétences...)
- Partenariat avec le cinéma de Bazas et leur proposition thématique : éducation, adolescence, séances pour le jeune public...

#### **Les perspectives pour 2020 :**

- Partenariats à développer sur le territoire : collaborations avec la médiathèque de Bazas, le cinéma de Bazas, la MDSI, la PMI, les EVS et les associations locales

- Lien avec les parents via les structures et l'observatoire

Globalement, le budget de l'enfance-jeunesse et de la petite enfance augmentent de **8 %** par rapport à l'an passé du fait du retour à la semaine scolaires de 4 jours et l'impact sur les ALSH qui fonctionnent sur la journée entière du mercredi, l'évolution des RAM en Relais Petite Enfance et l'embauche d'un agent à temps plein (soit 1,5 ETP sur la structure), la création d'un poste d'agent technique sur le multi-accueil de Cudos pour l'aide au repas dans la perspective de la fourniture de repas aux enfants.

#### 4- L'urbanisme

##### ► Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal :

La Communauté de Communes du Bazadais comme beaucoup d'intercommunalités en Gironde a fait le choix de doter son territoire d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal. Véritable outil stratégique et opérationnel, définissant un projet commun pour 31 communes, le PLUi permettra d'harmoniser le développement du territoire tout en tenant compte des spécificités locales.

Pour rappel, le choix d'un même bureau d'études pour la réalisation de nos PLUi avec la Communauté de Communes du Sud Gironde permet de suivre la même méthode et le même calendrier avec une traduction règlementaire qui facilitera le travail du service instructeur mutualisé.

Cette année 2020 est consacrée à la validation du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) par un débat en conseil communautaire et à la finalisation du règlement graphique et écrit avant l'arrêt du projet.

Avec un marché global de l'ordre de 390 819 €, l'élaboration du PLUi constitue la majeure partie de la compétence urbanisme de la Communauté de Communes. Pour l'année 2020, ce sont **158 300 €** qui sont budgétés avec le versement d'une subvention de 10 000 € dans le cadre de l'appel à projet de l'État.

##### ► Inventaire du patrimoine :

Une convention triennale avec le Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne a été conclue en 2018 pour une réalisation de l'inventaire du patrimoine des 6 communes de notre territoire, signataires de la charte du PNR. Cette convention représente un coût pour la collectivité de 720 € pour l'année 2020. Un inventaire du patrimoine est réalisé conjointement par les services de la Communauté de Communes en lien avec les communes et le bureau d'études du PLUi pour l'ensemble des communes du territoire.

### ► Autres procédures en cours :

Une déclaration de projet *Écopôle* valant mise en compatibilité des PLU de Captieux et Escaudes est en cours. Il reste à engager **4 077,90 €** sur l'année 2020 pour terminer cette procédure. Un arrêt de la procédure est envisagé pour un traitement du sujet dans le cadre de l'élaboration du PLUi.

L'arrêt de la procédure de l'élaboration du PLU de Bazas va permettre de solder l'opération pour un montant prévisionnel de **11 610 €** et ainsi libérer un engagement financier pour la poursuite de l'élaboration du PLUi.

## 5- L'environnement

### ► Le Lac de La Prade :

#### PLAN DE GESTION

Depuis 2006, le CEN Aquitaine collabore avec la Communauté de Communes du Bazadais pour la conservation du site du Lac de la Prade. Deux plans de gestion du Lac de la Prade ont été conduits (plans quinquennaux 2007-2011 et 2013-2017). Après un plan de gestion annuel intervenu pour l'année 2018, la rédaction d'un nouveau plan pluriannuel a été réalisée en 2019. Pour cette année 2020, **10 000 €** sont budgétés pour sa mise en œuvre. Ce programme d'actions bénéficie d'un engagement du Conseil Départemental de la Gironde à hauteur de 50%.



#### TOUR DU LAC

Le Plan d'Action Foncière (PAF) mené depuis de nombreuses années par la Communauté de Communes du Bazadais a permis de faire l'acquisition de plusieurs parcelles achevant la maîtrise foncière pour la réalisation du *Tour du lac*.

Les achats projetés de parcelles pour 2020 répondent à la nécessité de préserver les milieux naturels et les habitats d'espèces protégées du tracé du tour du lac. Ainsi, une zone humide en bordure du chemin de Marmande à l'approche du lac de la Prade est projetée à l'achat.

**30 000 €** sont budgétés pour ces opérations foncières. Cette opération pourrait bénéficier de l'accompagnement du Conseil Départemental de la Gironde au titre du dispositif d'aide à l'acquisition foncière dans le cadre des Espaces Naturels Sensibles à hauteur de 60%.

Les membres de la commission environnement ont proposé un aménagement par phases du *Tour du lac* et du *chemin de Marmande* avec comme priorité l'ouverture du sentier (clôtures et passerelles) et la mise en place de la signalétique sur l'ensemble des parcours (tour et chemin de Marmande) pour une harmonie d'ensemble. Les aménagements plus lourds pourront être répartis sur un programme de travaux par phases selon les sites et les priorités : renforcement des berges, caillebotis, plantations, terrassements. Ces opérations évaluées à **100 000 €** pourraient bénéficier de l'accompagnement du Conseil Départemental de la Gironde au titre du dispositif d'aide à l'interprétation des Espaces Naturels Sensibles à hauteur de 50%.

### **DISPOSITIF GRAND PUBLIC**

Le dispositif Grand Public est un levier pour le développement du site du Lac de la Prade, reconduit chaque année depuis 2014. Il permet la proposition de différentes animations tout public et gratuites aux amoureux de la nature pour découvrir le site tout en bénéficiant d'une promotion départementale.

Plusieurs thématiques sont proposées par ces animations : environnement, ornithologie et astronomie. Le coût de ce dispositif est de **11 586 €**, financé à 80% par le Conseil Départemental de la Gironde. Le reste à charge pour la collectivité est de 2 317 €.

#### ► **Les chemins de randonnées :**

Une étude d'aménagement des chemins de randonnées définis dans le nouveau schéma communautaire devra être réalisée. La Communauté de Communes du Bazadais a signé en 2019 une convention de délégation de compétence concernant le PDIPR. Une compensation financière de 100% a été mise en place ce qui représente **67 000 €**.

## **6- L'économie**

#### ► **Les aides aux entreprises :**

##### **- Aides à la création d'entreprise :**

Il est proposé de renouveler l'adhésion auprès d'Initiative Gironde afin de renforcer l'accompagnement des porteurs de projets à la création et reprise d'entreprises sur le territoire communautaire (coût : 1 500 €).

Dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau dispositif « *Bazad'Eco* ». Cette aide directe auprès des petites entreprises du communautaire a pour vocation de favoriser la création-reprise et transmission d'entreprise et par la même occasion la création et le maintien d'emplois. Une enveloppe de **50 000 €** est budgétée pour 2020.

La mise en œuvre d'une aide à l'immobilier d'entreprise est proposée. Une enveloppe de **10 000 €** est budgétée pour 2020.

Le dispositif OCM évolue en « Action collective de proximité » (ACP). Une enveloppe de **10 000 €** lui est réservée en 2020.

### ► L'achat d'un terrain pour la réalisation de l'Écopôle :

Le portage du terrain acquis par la SAFER pour le compte de la collectivité en vue de la réalisation d'une zone d'activité Écopôle est arrivé à échéance. Le coût de l'acquisition des terrains et des frais d'actes est de 231 656 €. L'opération, validée par le Conseil communautaire le 17 février dernier, est financée par le recours à un nouvel emprunt de 230 000 €.

## 7- Le tourisme

4 axes seront priorités sur l'année 2020 :

- **AXE 1 : Valoriser le rôle de l'Office de tourisme**

- Travaux de réaménagement de l'Office de tourisme et finalisation de l'espace touristique au Lac de La Prade,
- Renouvellement de la marque « *Qualité Tourisme* »,
- Accueillir les publics en situation de handicap et positionner le territoire comme une destination pour tous,
- Mettre en réseau les acteurs touristiques,
- Développer les journées partenaires qui ont connu un vif succès en 2019,
- Poursuivre le renfort de l'équipe par l'embauche d'un saisonnier durant la saison estivale,
- Permettre l'évolution de l'Office par une modification de ses statuts (passage en SPIC, service public industriel et commercial).

- **AXE 2 : Ancrer les filières fortes du territoire**

- Poursuivre la valorisation des sites naturels,
- Intégrer la promesse client « *Ecodestination* »,
- Proposer de nouvelles visites guidées et des itinéraires de visites à l'échelle du territoire,
- Poursuivre les « *Chroniques d'Inès* ».

- **AXE 3 : Garantir une offre de qualité**

- Apporter des améliorations au site Internet,
- Mutualiser les éditions papier avec l'Office de tourisme Sauternes Graves Landes Girondines,

- Poursuivre les actions programmées dans la Convention d'actions touristique du Sud-Gironde (2019-2022),
  - Développer el WIFI territorial.
- **AXE 4 : Renforcer l'offre touristique du Sud-Gironde**
    - Instaurer des partenariats avec les Offices du Sud-Gironde et des différents acteurs du tourisme
    - Proposer un observatoire touristique à l'échelle du Sud-Gironde,
    - Tendre vers la définition d'une politique touristique en Sud-Gironde,
    - Aménager un espace numérique promotionnel dans l'aire de services de l'A65 à Captieux,
    - Intégrer et valoriser les démarches de qualification européennes, nationales et régionales.

## 8- La communication

Au titre de l'année 2020, il est envisagé :

- l'édition de deux magazines communautaires,
- l'harmonisation et le déploiement d'une signalétique communautaire sur l'ensemble des sites,
- l'évolution du site Internet.

## 9- Les services techniques

### ► La priorisation de la sécurité :

- Les orientations budgétaires de 2019 pour les EPI demandent à être reconduites pour 2020.
- Formation de 2 agents au « CACES nacelle » pour un coût de l'ordre de 1600.00 €

### ► L'utilisation d'une plateforme numérique de suivi :

La plateforme numérique « Major M », mise en place courant 2018, permet une rationalisation des tâches et des déplacements, une traçabilité des actions engagées et une maintenance régulière des outils de travail. L'outil de gestion du service est reconduit pour 2020.

Concernant les DT-DICT, la prestation avec SOGELINK est reconduite pour un montant de 2500.00 €.

### ► La voirie :

Un budget de **215 000 €** est réservé aux travaux d'entretien de voirie (dont 15 000.00 € pour les travaux de fauchage 2019 non soldés l'an passé).

Pour les gros travaux de 2020, le programme est estimé à **306 000 € TTC**. Une subvention de 75 000 € sera sollicitée auprès du Département.

# Les investissements 2020

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

N° opération	Opérations	RAR 2019	Propositions nouvelles (en TTC)	Détail des projets
10	ACQUISITION MATERIEL ADMINISTRATIF	2 700,00	24 300,00	Equipement Logiciel Berger Levrault gestion financière
			10 000,00	Changement de 8 postes et équipements informatiques divers
11	BASE NAUTIQUE	2 000,00	3 000,00	Travaux sur bâtiment
14	MAISON ENFANCE CAPTIEUX		12 000,00	Changement sols jeux extérieurs
15	ECOPOLE	215 277,00	16 379,00	Achat terrain + frais notaires
20	SITE INTERNET		7 700,00	Développements du site Internet
22	ACHAT MATERIEL TECHNIQUE		35 000,00	Achat d'un nouveau tracteur
23	ETUDES D'URBANISME	94 330,42	63 970,00	Poursuite du PLUI
			4 100,00	Finalisation déclaration projet Ecopôle
			12 000,00	Arrêt PLU Bazas
29	EQUIPEMENTS DIVERS		5 000,00	Mobilier divers
			5 100,00	Matériel et outillage technique
31	MULTI-ACCUEIL BAZAS		9 000,00	Changement sols jeux extérieurs
33	BUREAU SIEGE BAZAS		30 000,00	Réflexion sur l'agrandissement bâtiment
37	LAC DE LA PRADE	16 260,00	13 740,00	Acquisition terrains pour la réalisation du tour du lac de La Prade
		19 500,00	80 500,00	Installations, aménagements du tour du Lac et du Chemin de Marmande
38	PDIPR		25 000,00	Lancement d'une étude pour l'aménagement des sentiers de randonnées
			30 000,00	Aménagements des sentiers de randonnées
39	ALSH BAZAS	450 336,50	26 000,00	Achat de mobilier
				Travaux de rénovation
43	LAC DE TASTE		5 000,00	Changement garde-corps et parcours de santé

44	COMMUNICATION	11 625,00	1 000,00	Signalétique bâtiments CDC
46	MAISON DE SANTE GRIGNOLS		15 000,00	Travaux toiture
47	TRAVAUX DE VOIRIE 2020		306 000,00	Programme de voirie 2020
48	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	9 375,00	47 100,00	Lancement d'une étude sur le développement économique
			10 000,00	Aides aux investissements dans le cadre du dispositif ACP
			50 000,00	Dispositif Bazad'Eco
			10 000,00	Dispositif aide à l'immobilier d'entreprise
49	MAISON DE L'ENFANCE DE CUDOS		8 000,00	Changement de la porte d'entrée
50	POINT D'ACCUEIL JEUNES		4 200,00	Aménagement du local Point d'accueil jeunes à Lerm-et-Musset
	ACHAT TERRAIN DECHETERIE		12 000,00	Achat terrain pour agrandissement de la déchèterie
	AIRE GRAND PASSAGE		100 000,00	Participation de la CDC à la création d'une aire de grand passage avec les CDC Sud-Gironde et CDC Réolais en Sud-Gironde
	COMMUNES DU GFP	23 060,00		Fonds de concours parking collège Bazas
<b>TOTAL 1</b>		<b>844 463,92</b>	<b>981 089,00</b>	

Autres dépenses	RAR 2019	Propositions nouvelles	Observations
Taxe d'aménagement		80 000,00	
Emprunts		133 226,70	
Opérations d'ordre		48 801,23	
<b>TOTAL 2</b>	<b>0,00</b>	<b>262 027,93</b>	

<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>2 087 580,85 €</b>
----------------------	-----------------------

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

N° opération	Opérations	RAR 2019	Propositions nouvelles	Observations
23	ETUDES D'URBANISME		10 000,00	Subvention Etat - appel à projet PLUI
37	LAC DE LA PRADE	12 370,00		Solde subvention Département
			50 000,00	Subvention Département pour l'aide à l'interprétation des ENS
39	ALSH BAZAS	148 557,00		subvention Etat DETR
		40 000,00		Solde subvention Département
		111 100,00	5 850,00	solde subventions CAF et demande subvention pour équipement en mobilier
42	TRAVAUX DE VOIRIE 2018	37 500,00		solde FDAVI
45	TRAVAUX DE VOIRIE 2019	75 000,00		subvention FDAVI
47	TRAVAUX DE VOIRIE 2020		75 000,00	demande subvention FDAVI
48	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE		20 000,00	Demande de subvention LEADER pour étude développement économique
			9 850,00	Demande de subvention département pour étude développement économique
50	POINT ACCUEIL JEUNES		1 500,00	subvention CAF
<b>TOTAL 1</b>		<b>424 527,00</b>	<b>172 200,00</b>	

Autres recettes	RAR 2019	Propositions nouvelles	Observations
emprunt Ecopôle		230 000,00	
R001 excédent de financement		19 850,02	
R021 virement de la section de fonctionnement		66 571,52	
1022 FCTVA	97 112,00	209 000,00	
10226 taxe d'aménagement		90 000,00	
1068 excédents de fonctionnement capitalisés		302 974,90	
Opérations d'ordre		475 345,41	
<b>TOTAL 2</b>	<b>97 112,00</b>	<b>1 393 741,85</b>	

<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>2 087 580,85 €</b>
----------------------	-----------------------

# Simulation de la section de fonctionnement

Au vu des orientations budgétaires présentées dans les pages précédentes, on peut simuler les résultats de la section de fonctionnement :

En €	BP 2019	CA 2019	BP 2020	Δ en % BP
<b>Recettes de gestion</b>	<b>7 621 393</b>	<b>7 917 017</b>	<b>7 746 886</b>	<b>1,65%</b>
<b>Produits des services, du domaine et ventes div.</b>	<b>1 928 431</b>	<b>2 039 613</b>	<b>1 999 344</b>	<b>3,68%</b>
<b>Impôts et taxes (prélèv. FPIC et FNGIR déduits)</b>	<b>3 891 833</b>	<b>3 963 697</b>	<b>3 979 127</b>	<b>2,24%</b>
<i>Contributions directes</i>	3 656 067	3 714 253	3 685 701	<b>0,81%</b>
<i>Attributions de compensation</i>	217 305	217 305	248 839	<b>14,51%</b>
<i>FNGIR</i>	<b>-199 867</b>	<b>-199 867</b>	<b>-199 867</b>	<b>0,00%</b>
<i>Fonds de péréquation FPIC (solde)</i>	190 238	203 889	203 889	<b>7,18%</b>
<i>Autres recettes fiscales</i>	28 090	28 117	40 565	<b>44,41%</b>
<b>Dotations et participations</b>	<b>1 738 129</b>	<b>1 811 737</b>	<b>1 725 225</b>	<b>-0,74%</b>
<i>Dotations d'intercommunalité</i>	361 230	361 016	361 016	<b>-0,06%</b>
<i>Dotation de compensation</i>	310 011	310 118	310 118	<b>0,03%</b>
<i>Autres dotations et participations</i>	1 066 888	1 140 603	1 054 091	<b>-1,20%</b>
<b>Autres recettes de fonctionnement</b>	63 000	<b>101 970</b>	43 190	<b>-31,44%</b>
<b>Dépenses de gestion</b>	<b>7 026 246</b>	<b>6 584 172</b>	<b>7 213 920</b>	<b>2,67%</b>
<b>Dépenses de personnel</b>	2 539 143	<b>2 470 371</b>	2 664 371	<b>4,93%</b>
<b>Charges à caractère général</b>	3 055 904	<b>2 703 664</b>	3 088 279	<b>1,06%</b>
<b>Attributions de compensation</b>	1 013 912	<b>1 013 911</b>	997 120	<b>-1,66%</b>
<b>Subventions de fonctionnement versées</b>	8 500	<b>10 000</b>	8 500	<b>0,00%</b>
<b>Contributions organismes regroupement</b>	300 487	<b>284 353</b>	319 850	<b>6,44%</b>
<b>Autres dépenses de fonctionnement</b>	108 300	<b>101 873</b>	135 800	<b>25,39%</b>
<b>Epargne de gestion</b>	<b>595 147</b>	<b>1 332 845</b>	<b>532 966</b>	<b>-10,45%</b>
<b>Intérêts de la dette</b>	29 599	<b>33 190</b>	26 757	<b>-9,60%</b>
<b>Subvention de fonctionnement aux SPIC et budgets annexes</b>	<b>552 410</b>	<b>618 849</b>	<b>647 647</b>	<b>17,24%</b>
<i>Solde produits - charges financières</i>		-514		
<i>Solde produits - charges exceptionnelles</i>		-27 782		
<b>Epargne brute</b>	<b>13 138</b>	<b>652 510</b>	<b>-141 438</b>	<b>-1176,59%</b>
<b>Amortissement du capital de la dette</b>	122 445	<b>137 365</b>	133 227	<b>8,81%</b>
<b>Epargne nette</b>	<b>-109 307</b>	<b>515 145</b>	<b>-274 665</b>	<b>151,28%</b>

## → Sur le plan des dépenses

### 1- De manière globale

Les dépenses de gestion augmentent de **+ 2,67%**.

Quelles sont les principales constatations ?

- Les charges à caractère général augmentent de 1,06 % ;
- les dépenses de personnel progressent de 4,93% (voir détail en page 66) ;
- les attributions de compensation sont modifiées du fait de l'évaluation des transferts de charges liées aux nouvelles intégrées dans la voirie communautaire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014 ;
- la part des contributions aux organismes de regroupement augmente de 6,44 %. Le budget 2020 intègre la participation de 36 721 € à Gironde Numérique dans le cadre du déploiement du Plan Haut Méga, la contribution exceptionnelle au SDIS pour 18 137,78 €, l'augmentation de la participation au SIPHEM ;
- les autres dépenses de fonctionnement augmentent de 135 800 € le budget prévoyant une augmentation des indemnités des élus en attendant la détermination du nombre de vice-présidents par le futur conseil communautaire issu du renouvellement des conseils municipaux ;
- les intérêts de la dette diminuent de 9,60% malgré le recours à un nouvel emprunt de 230 000 € pour l'acquisition des terrains à vocation économique (projet Écopôle) ;
- les subventions aux budgets annexes augmentent de 17,24 %.

### 2- Les subventions d'équilibre versées aux budgets annexes

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des subventions d'équilibre versées par le budget principal aux budgets annexes.

Budgets annexes	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Δ
Abattoir	229 605,62 €	167 304,25 €	75 668,33 €	148 476,63 €	35 463,89 €	60 559,44 €	17 651,47 €	-70,85%
CIAS	176 015,00 €	324 374,00 €	233 738,00 €	373 971,15 €	376 921,09 €	367 100,22 €	465 014,58 €	26,67%
<i>dont RPA</i>				126 124,00 €	62 141,00 €	127 000,00 €	99 695,73 €	-21,50%
<i>dont SAAD</i>	176 015,00 €	324 374,00 €	236 104,33 €	179 324,00 €	272 291,27 €	201 500,00 €	333 206,58 €	65,36%
Lac de La Prade	314 601,24 €	0,00 €	0,00 €	30 421,38 €	33 067,88 €	43 850,42 €	55 378,82 €	26,29%
Office de tourisme	0,00 €	83 948,20 €	105 137,98 €	107 866,27 €	94 336,22 €	147 338,88 €	111 985,73 €	-23,99%
<b>TOTAL</b>	<b>896 236,86 €</b>	<b>900 000,45 €</b>	<b>650 648,64 €</b>	<b>966 183,43 €</b>	<b>874 221,35 €</b>	<b>618 848,96 €</b>	<b>650 030,60 €</b>	<b>5,04%</b>

### ► Abattoir :

La subvention prévisionnelle versée au budget de l'abattoir est de **17 651,47 €**. Elle diminue de **- 42 907,97 €** (-70.85%). Un programme complémentaire de travaux est budgété avec le renouvellement de l'épileuse-flambeuse pour les porcs, devenue obsolète (avec option rotocuve), le changement des réseaux d'eau et du système de pesée défaillant. Ce programme s'élève à **158 185 €** avec un financement de 40% du montant hors taxes par la Région, le solde étant couvert par un nouvel emprunt.

### ► CIAS :

La subvention au CIAS progresse de 26,67 %. Cette évolution est liée à l'augmentation de la subvention au service d'aide à domicile de **+131 706,58 €**. La subvention à la RPA diminue de **- 27 304,27 €** du fait principalement d'une réduction des charges de personnel.

### ► Restaurant du Lac de La Prade :

La subvention d'équilibre augmente de **11 528,40 €** en raison de provisions pour pertes de loyers liées au contentieux avec le gérant du restaurant.

### ► L'Office de tourisme

La subvention d'équilibre diminue de 23,99 %. Certains postes de charges sont encore à préciser et devraient faire varier la subvention attendue. En investissement, une enveloppe de 85 000 € TTC est prévue pour le réaménagement des locaux de l'Office.

### ➔ Sur le plan des recettes

Les recettes de gestion progressent de **1,65 %** avec une augmentation des produits des services de **+3,68%**.

Les impôts et taxes augmenteraient de **2,24%** (dans l'attente de la confirmation des bases d'imposition).

Les participations sont toutefois à ajuster suite à la liquidation des subventions de fonctionnement des services enfance-jeunesse.

**L'épargne de gestion diminuerait alors de -10,45% du fait de la progression plus importante des dépenses de gestion par rapport aux recettes de gestion. Le poids des subventions d'équilibre versées aux budgets annexes impacte l'épargne de gestion, d'où une épargne brute négative. Ces éléments seront à réajuster suite à la notification des bases fiscales 2020 et à la liquidation des subventions enfance-jeunesse, qui restent prévisionnelles. Cette tendance à la baisse est donc à réévaluer lors du vote du budget mais elle doit être surveillée pour ne pas obérer les capacités d'investissement de la collectivité.**

## Simulation de la section d'investissement

	BP 2019	CA 2019	BP 2020	Δ en %
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>1 784 098</b>	<b>800 112</b>	<b>1 905 553</b>	<b>6,81%</b>
Dépenses d'équipement	1 465 446	692 701	1 623 118	10,76%
Subventions d'équipement versées	93 060	27 479	79 375	-14,71%
Autres dépenses d'investissement	225 592	79 932	203 060	
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>1 006 707</b>	<b>451 984</b>	<b>992 839</b>	<b>-1,38%</b>
FCTVA	416 885	208 350	306 112	-26,57%
Subventions d'investissement reçues	525 822	99 813	596 727	13,48%
Produit des cessions	0	32 877	0	
Autres recettes d'investissement	64 000	110 943	90 000	40,63%
<b>Besoin de financement de l'investissement</b>	<b>777 391</b>	<b>348 128</b>	<b>912 714</b>	<b>17,41%</b>
Emprunt	72 146	430	230 000	218,80%
<i>dont emprunts nouveaux</i>	72 146	-	230 000	218,80%
Amortissement du capital	122 445	137 365	133 227	8,81%
<i>dont amortissement de la dette normale</i>	122 445	137 365	133 227	8,81%
<b>a- épargne brute</b>	<b>12 928</b>	46 822	<b>-141 438</b>	<b>-1194,04%</b>
<b>b- solde net de dette</b>	<b>-50 299</b>	-136 935	96 773	<b>-292,40%</b>
<b>c-variation du résultat de clôture</b>	<b>-814 762</b>	-438 241	<b>-957 379</b>	<b>17,50%</b>
<b>Financement de l'investissement (a+b-c)</b>	<b>777 391</b>	<b>348 128</b>	<b>912 714</b>	<b>17,41%</b>
Solde de clôture reporté	753 757	845 737	407 496	-45,94%
Résultat de clôture au 31/12	-61 005	407 496	-549 883	801,38%
<b>Encours de dette au 31/12</b>	<b>986 626</b>	<b>864 181</b>	<b>712 353</b>	<b>-27,80%</b>